Un pays qui ne veut plus des hommes de foi, va aux hommes de loi, en attendant qu'il aille aux hommes sans foi ni loi. (Guizot)

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Tant qu'un peuple n'est envahi que dans [illegible]n territoire, il n'est que [illegible]u; mais s'il se laisse [illegible]hir dans sa langue [illegible] fini. (Bonald)

26ième année — PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 24 juin, 1936 — No. 15

Nos raisons de rester Canadiens français

Ce n'est pas sans une bien vive émotion que nous avons parcouru le rapport des grandioses manifestations d'Edmonton: les réceptions en l'honneur du Cardinal Villeneuve, le sacre de S. Exc. Mgr Coudert, et le Congrès des Canadiens français. Nous avons lu avec un intérêt tout particulier les allocutions des éminents personnages, tels le cardinal, Son Exc. Mgr Yelle, archevêque coadjuteur de St-Boniface . . . .

Ces voix autorisées nous convient, à la lumière d'un haut enseignement, d'un pur idéal et d'un patriotisme bien aéré, à nous défendre contre toute déformation en préservant contre toute atteint extérieure nos traditions religieuses et françaises. Autrement nous emputerions une large tranche de la richesse culturelle de notre pays; nous le priverions des notes individuantes qui le distinguent de la patrie de l'Oncle Sam et ajoutent à sa beauté et à sa grandeur.

"Elle (la civilisation française) représente en elle-même une richesse et une valeur sociale dont nous n'avons pas le droit, dit Son Eminence le cardinal Villeneuve, de priver le Canada. Il serait plus simple de régler le problème national au Canada par la suppression de toute vie française conformément à la formule **"ONE LANGUAGE, ONE SCHOOL, ONE CREED"**; ce serait une simplification qui tuerait une partie des éléments vitaux du pays, et tout l'organisme social en serait affaibli, tout comme si pour réduire les hommes à plus d'uniformité, on leur coupait ce qu'ils ont de plus grand ou de différent avec tel d'entre eux qu'on aurait pris pour type d'humanité."

"Nous avons des raisons canadiennes de rester Canadiens français: nous enrichissons le Canada, déclare Son Exc. Mgr Yelle. Les Anglais ont toutes les qualités des Anglais. Les Canadiens français ont toutes les qualités des Canadiens français. Additionnons et nous aurons un ensemble plus complet."

"Nous ne demandons aux autres qu'une chose, c'est de ne pas nous supprimer. La formule du problème national n'est pas la soustraction, mais l'addition . . ."

Aux motifs d'ordre pratique, d'intérêt commun à la population canadienne, se superposent aussi les raisons morales plus irrésistibles que les motifs d'intérêt. Les raisons morales contiennent l'ensemble des sentiments et des devoirs que concrétise le mot patriotisme, mot qu'il ne faut pas confondre avec nationalisme, racisme ou chauvinisme.

Nous devons aimer notre patrie, c'est-à-dire nos compatriotes, tous ces hommes qui nous ressemblent par le sang, l'éducation et les aspirations. "Entre les enfants d'un même sol et d'une même histoire, d'innombrables communautés entrelacent une amitié aussi naturelle que douce." Aimer les nôtres de cette amitié, est un devoir de piété filiale Mais aimer, c'est vouloir du bien à l'objet aimé.. Vouloir dans son sens rigoureux signifie agir pratiquement, efficacement. Cette piété filiale n'est pas satisfaite de l'enthousiasme des foules "aux jours de grands pavois", comme la St-Jean-Baptiste, enthousiasme qui s'éteint trop souvent comme un feu de paille. Cette piété filiale est un devoir de tous les jours et de toutes les circonstances.

Cette piété filiale doit être pure, désintéressée, modeste et vigilante. Elle n'attendra pas les occasions hypothétiques des héroïsmes à panache et des dévouements aux dieux lares pour se manifester, mais elle se traduira incessamment d'une façon pratique dans la vie quotidienne: fidélité aux devoirs familiaux, professionnels et civiques, afin d'aider la collectivité des compatriotes en rehaussant sa valeur morale et sociale.

Cette piété filial ne sera pas hautaine, intransigeante, naïve ou larmoyante. Elle ne sera donc pas du chauvinisme qui ne découvre rien de bon l'autre bord de la clôture. L'idéal du patriote, tant pour l'Anglais que pour le Canadien français au Canada, ne doit pas être ce Jean Chauvin que décrit en ces termes peu flatteurs Joseph Folliet, dans **MORALE INTERNATIONALE:** "un homme de music-hall, barbiche en bataille, yeux exorbités, chapeau en casseur d'assiettes, qui aime les parades militaires, les défilés . . . la foule en marche . . , ne rêve que plaies et bosses, méprise et jalouse tout à la fois ses voisins, prétend que son pays soit en tout et pour tout, le premier, pour le sport ou la cuisine aussi bien que pour l'art ou la philosophie . . ." Non, le vrai patriote saura respecter chez autrui ce qu'il chérit chez les seins et comprendra que les autres peuvent avoir la même conscience et une même piété filiale.

(Suite à la page 2)

M. GARDINER DENONCE L'INTOLERANCE

Il s'insurge contre les campagnes de fanatisme soulevées par les conservateurs dans diverses provinces du Canada.

Il prononce ce discours durant le débat sur la monnaie bilingue

M. J.-G. Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, trouve que le chef de l'opposition se fait entendre trop souvent à la Champre des Communes. Si, dit-il, un député puté parlait d'un petit bateau de l'empire, M. Bennett tiendrait à nous nommer tous les vaisseaux de l'empire. N'oublions point que les Canadiens-Français furent les premiers à s'établir le long du Saint-Laurent et que ce sont eux sui ont conservé ce pays aux Anglais. Manifestons cet esprit de fair play qui veut que dans l'édification des Dominions, l'empire britannique laisse développer chaque peuple selon ses aspirations et ses traditions. Le parti conservateur, lorsqu'il était dans l'opposition, a toujours soulevé de semblables cris. On sait quel genre de campagne fut faite au Nouveau-Brunswick où les conservateurs déployèrent les mêmes méthodes que celle-ci pour empêcher un député de cette province de devenir premier ministre (évidemment M. Véniot). C'est le même genre de campagne que l'on tente aujourd'hui et qui se prépare dans tous les comités du parti conservateur.

M. Bennett: Cela est absolument faux.

M. Gardiner dit qu'on fit une campagne de ce genre en Colombie-Britannique et que M. Bennett se rendit aussi en Sasnatchewan pour consulter les gens de cette province et voir ce que l'on pourrait faire. "Il y a quelques heures, j'ai noté un député de l'opposition qui pressait ses doigts ensemble et, parlant du sang qui coulait des extrémistés des doigts d'un certain grand chef conservateur dans ce pays par suite de choses dont il aurait été victime de la part des libéraux de cette chambre et d'ailleurs. Eh bien, M. le président, j'ai toujours pensé que l'homme qui a forcé M. Arthur Meighen à quitter la vie publique en ce pays alors était le chef de l'opposition d'aujourd'hui et cela s'est fait à une convention dans la ville de Winnipeg en 1927.

LE REGINA STAR

Puis ensuite, M. Bennett acquit un journal dans la Saskatchewan et le dressa à faire la chose même qu'il a commencée aujourd'hui en cette chambre avec la situation actuelle".

M. Bennett dit que cela est faux. M. Campbell, qui administre maintenant l'Edmonton Bulletin, établit ce journal.

M. Gardiner réplique que M. Campbell a décl[illegible]é qu'il avait quitté le journal après [illegible]inq ans parce que son terme d'emploi avait expiré.

M. Bennett n[illegible] encore.

M. Gardiner: Je crois que mon très honorable ami sait qui était son patron et d[illegible]u venait le salaire



qui était payé à cet homme.

M. Bennett: Il n'était pas mon employé.

M. Gardiner: Nous sommes en 1928, alors que ce journal fut acquis par M. Bennett ou ses amis du moins. Une odieuse campagne fut lancée. Lorsque mon ami dit qu'il n'y avait rien d'une discussion raciale et religieuse dans cette campagne en 1930, contre le ministre actuel des Finances, je dis que M. Bennett ne pouvait être à Régina

(Suite à la page 7)

Actualité

Commission apostolique

CITE VATICANE.— S. S. le Pape Pie XI a constitué une commission apostolique pour régler les problèmes religieux en Ethiopie, sous la présidence de S. E. Mgr Giuseppe Pizzardo, assisté du sécrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

S. S. PIE XI

CITE VATICANE.— Sa Sainteté le Pape Pie XI qui vient d'entrer dans la quatre-vingtième année de son âge a subit un examen médical dont les résultats sont relativement satisfaisants.

Consistoire public

Six cardinaux reçoivent le chapeau

Cité Vaticane, 19.— Aujourd'hui au cours d'un consistoire public, le Pape a imposé le chapeau cardinalice à six princes de l'Eglise: les cardinaux Maglione Marmaggi, Sibilia et Tedeschini dont la nomination remonte au consistoire secret du 16 décembre dernier mais qui, étant nonces n'ont pas pu se rendre à Rome pour le consistoire public qui eut lieu trois jours plus tard; les cardinaux Mercati et Tisserant, nommés au consistoire secret de lundi dernier.

Bonnet ambassadeur

PARIS.— Dans le boulversement probable du corps diplomatique par Léon Blum, on parle beaucoup de Georges Bonnet, un radical socialiste, comme nouvel ambassadeur français aux Etats-Unis. M. G. Bonnet fut le négociateur du traité de commerce franco-américain.

CONSISTOIRE SECRET

NN. SS. Giovanni Mercati et Eugenio Tisserant élevés à la dignité cardinalice— Vingt-sept cardinaux assistent au consistoire secret—Cinq nouveaux evêques en Amerique.

CITE VATICANE, 15 juin. —Sa S. Pie XI a élevé aujourd'hui à la dignité cardinalice, dans un consistoire secret, deux compagnons de ses travaux au temps où il était bibliothécaire: NN. SS. Giovanni Mercati et Eugenio Tisserant. Vingt-sept cardinaux ont assisté au consistoire d'aujourd'hui.

Les deux nouveaux princes de l'Eglise furent associés aux travaux de Pie XI avant son accession au trône pontifical. Le cardinal Mercati le suivit à Rome pour assumer ses fonctions à la bibliothèque vaticane, où le cardinal Tisserant se dépense lui-même depuis une trentaine d'années.

Le consistoire secret a été entouré de la pompe habituelle. Après que le maitre des cérémonies eut déclaré: "Extra omnes" (tout le monde dehors) les portes de la salle se refermèrent sur le pape et les cardinaux tandis que les gardes suisses faisaient sentinelle au dehors.

Après les rites d'usage accomplis le Saint Père prononça une allocution. Puis les portes se rouvrirent. Des hérauts — un chambellan papal, un maître des cérémonies et un archiviste — allèrent notifier officiellement aux nouveaux princes de l'Eglise leur élevation et l'invitation à une audience au Saint-Père mercredi soir, cérémonie intime où leur sera remise leur barrette rouge.

Aujourd'hui Sa Sainteté a formellement proclamé la nomination de deux évêques au Canada et de trois aux Etats-Unis: NN. SS. Francis Carroll, Calgary, Alb.; Patrick Bray, St-Jean, N.-B.; George-L. Leech, Harrisburg, Penn.; Hugh-L. Lamb, auxiliaire du cardinal archevêque de Philadelphie, et William Adrian, Nashville, Tennessee.

L'allocution pontificale comportait l'invitation, adressée à tous les catholiques du monde, de prier pour que le pape passe le reste de sa vie dans un labeur incessant et fructueux. Pie XI félicita les groupements d'action catholique de leur apostolat laïque et déclara:

"Ce sont là des signes qui, au milieu de maintes adversités, indiquent l'assistance divine en présence du nombre accru des ennemis de l'Eglise".

Avec les nouveaux cardinaux le Sacré Collège compte maintenant 63 membres.

La visite de M. Augé

Consul de France à Vancouver

A WHITE STAR

Il inaugurera un monument aux soldats français tombés au champ d'honneur durant la grande guerre.

Le Consul à Saskatoon

M. Augé, consul de France à Vancouver, nous annonce qu'il arrivera à Prince-Albert, samedi soir prochain, pour se rendre à White Star, le lendemain afin d'inaugurer un monument que les citoyens de cette région élèveront à la mémoire de leurs morts tombés au champ d'honneur durant la grande guerre.

Dimanche après-midi, M. Augé se rendra à Saskatoon pour assister à la grande manifestation patriotique organisée pour célébrer la St-Jean-Baptiste.

Nous souhaitons la plus chaleureuse bienvenue au réprésentant de la France.

Au Congrès de l'Alberta

Allocution de Son Excellence Mgr Yelle

La "Laurentie" ne m'inquiète pas, dit Son Excellence --- Nos raisons de rester Canadiens français

Son Exc. Mgr Yelle, archevêque-coadjuteur de St-Boniface a suivi toutes les séances du Congrès général de l'A.C.F.A.

A la séance de clôture Son Excellence a donné quelques impressions sur le Congrès provincial et il a insisté sur les multiples raisons de rester Canadien français.

SON EXC. MGR YELLE

"J'ai suivi, dit Son Excellence, les séances du Congrès et j'ai été heureux de vous connaître et de me mettre au courant de votre idéal, de vos désirs, de votre organisation et de vos moyens de réalisation.

Je garde une impression réconfortante de l'union de l'A.C.F.A., et des députés: on n'est pas trop habitué à les seconder tant qu'ils seront plutôt des hommes politiques que des politiciens, tant qu'ils mettront le bien commun avant l'intérêt du parti.

Je vous apporte le message fraternel et sympathique de vos frères du Manitoba. Il y a entre vous et nous bien des points semblables et aussi des dissemblances.

Dans l'Ouest, nous souffrons, d'isolement. Il serait désirable d'organiser à l'intérieur de nos Exécutifs quelque chose qui ferait prendre des contacts plus fréquents. Nous y gagnerions.

Dimanche, j'ai assisté à votre réunion d'Avant-Garde. Nous aurions intérêt à développer chez nous cette forme d'apostolat religieux et national. Et vous, vous auriez avantage à connaître l'organisation de l'Association d'Education du Manitoba. L'initiative de votre Gouvernement en introduisant des cours de pé-

(Suite à la page 3)

Hommage à la civilisation française

Sentiments de fierté et de fidélité pour nos compatriotes

UNE RICHESSE ET UNE VALEUR SOCIALE

Comme nos lecteurs le savent déja, Son Eminence le Cardinal Villeneuve a été l'objet d'une réception officiele par les autorités de l'Université de l'Alberta. A cette occasion, Son Eminence a reçu, en présence d'une foule nombreuse et distinguée, le titre de Docteur en droit, honoris causa. Elle répondit en français et en anglais au discours de bienvenue du président, M. le docteur Wallace. Nous donnons ci-dessous l'allocution prononcée en français par Son Eminence.

Monsieur le Chancelier:

Répondant à la délicate invitation qu'on m'en a faite, je veux maintenant dire en français combien grand, est l'honneur qui m'est fait aujourd'hui en cette salle universitaire. Je me glorifierai, certes, d'appartenir à un corps de professeurs aussi remarquable par son souci de distribuer abondamment l'enseignement des sciences et des arts en cette jeune mais brillante province de l'Aberta. Mais ce sont moins des raisons personnelles que des motifs d'ordre publie qui me font estimer le privilège qui m'est accordé en ce moment.

J'y vois d'une part la considération accordée par votre Institution universitaire, au travail de l'Eglise catholique en cette Province non seulement par ses missionnaires et ses pionniers dont vous avez bien voulu, M. le Président, rappeler tout à l'heure les labeurs héroïques mais par sa coopération actuelle dans la construction sociale de notre pays.

J'y vois aussi un hommage rendu à la civilisation française que trop imparfaitement je représente de par mes origines, ma langue et mes études. Hier encore, je le disais à mes compatriotes, ce n'est pas dans un sentiment de honte qu'ils ont lieu de la cultiver et de la maintenir cette civilisation. Elle représente en elle-même une richesse et une valeur sociale dont nous n'avons pas le droit, dirais-je, de priver le Canada.

Il serait plus simple en apparence de régler le problème national au Canada par la suppression de toute vie française conformément à la formule "ONE LANGUAGE, ONE SCHOOL, ONE CREED"; ce serait une simplification qui tuerait une partie des éléments vitaux du pays, et tout l'organisme social en serait affaibli, tout comme si pour réduire les hommes à plus d'uniformité, on leur coupait ce qu'ils ont de plus grand ou de différent avec tel d'entre eux qu'on aurait pris pour type d'humanité.

C'est donc en même temps qu'au nom de l'histoire et de la justice, au nom des meilleurs intérêts canadiens que la langue et les traditions françaises peuvent entrer dans la civilisation de tout le Dominion et proportionnellement aussi les traditions heureuses qu'ont pu nous apporter d'autres groupes éthniques établis parmi nous.

Je vois, M. le Président, que vous avez voulu faire de cette cérémonie brillante, une affirmation le la reconnaisance de ce principe de la part au moins des intellectuels et des éducateurs de vos facultés, et je veux vous assurer que cette détermination me touche profondément autant qu'elle suggérera à mes compatriotes de langue française encore plus d'attachement pour le Canada tout entier, plus de respect pour les lois de cette province, plus de participation à la vie sociale et plus de labeur dans l'étude de la langue qui est celle de la majorité ici; mais aussi un plus grand sentiment de fierté et de fidélité à l'égard des origines et du langage de ceux qui furent, il y a trois siècles les fondateurs de l'Est canadien, les premiers découvreurs du Canada, les premiers blancs à en couvrir l'immense étendue des semences de la foi chrétienne et de la civilisation.

Lisieux

Hommage à Mgr Kugener, V.G.

Lundi dernier, 15 juin, le clergé du doyenné de Willow Bunch et quelques prêtres visiteurs se réunissaient au presbytère de Lisieux pour offrir leurs hommages au nouveau Vicaire Général du diocèse, Mgr Henri Kugener.

Ont pris part à cette réunion intime: Mgr Kugener, curé de Willow Bunch; R.P. Poulet, O.M.I.; MM. Poirier, curé de Ponteix; L. Lussier, curé de Laflèche; R. Lussier, curé de Lisieux; Labrèque, curé d'Assiniboia; Knauff, curé de Verwood, Marquis, curé de Saint-Victor; Roy, curé de Fife Lake; Moquin, vicaire de Willow Bunch. Tous ces messieurs se firent un honneur et un plaisir de se rendre à l'invitation de M. le curé de Lisieux. Il était tout juste que le district de Willow Bunch, dont Mgr Kugner est le doyen, fut un des premiers à fêter le distingué dignitaire.

Après un somptueux banquet, servi par Mlles Beauregard, Préfontaine et Fafard, M. le Curé Lussier dit toute sa joie de recevoir un si nombreux clergé en une circonstance aussi solennelle, puis en termes choisis présenta les différents orateurs.

M. Labrèque loua le zèle de Mgr Kugener dans les diverses paroisses qu'il a dirigées; il fit surtout ressortir sa grande activité à Willow Bunch. M. Roy mentionna que la belle carrière sacerdotale de Mgr Kugener était de nature à justifier sa promotion au poste de Vicaire Général, puis expliqua brièvement le canon 44 (2). M. Poirier mit en évidence la forte personnalité de Mgr Kugener, toute imprégnée de bonté; il insinua que sous une écorce rugueuse il y avait un coeur d'or. Le R. P. Poulet rappela quelques souvenirs d'antan et parla de la grande charité de Mgr Kugener à l'égard des confrères tant réguliers ques séculiers.

Dans sa réponse Mgr Kugener, ému d'une démonstration d'affection aussi spontanée que sincère, se dit indigne de toutes les louanges dont on posait le combler, qu'il n'avait rien fait pour les mériter. Mon travail, dit-il, a été celui de tous mes confrères. Tout a été bien ordinaire dans ma vie. Puis il commenta son genre de ministère à Sainte-Delphine, sans toutefois regretter les privations et l'isolement qui y ont été son partage. Ensuite parlant de Willow Bunch, il dit qu'il avait pris une très belle succession; si cette paroisse est une perle, le mérite en revient au bon M. Lemieux. Enfin il remercia tous ses confrères pour leur attachement et promit d'être autant à leur service dans sa nouvelle charge qu'il l'avait été par le passé.

* * *

Discours de l'abbé A. L. Roy:

Mgr le Vicaire Général.

Chers confrères.

Au matin de l'entrée des Cardinaux en conclave pour le choix d'un

(Suite à la page 3)

NOTRE SURVIVANCE DANS L'OUEST

Cette question peut recevoir trois réponses différentes Les raisons historiques, juridiques et morales de notre survivance--- Nécessité de la culture personnelle, de l'acquisition d'une véritable compétence

TOUS DEBOUT ET EN AVANT!

Discours de M. le Dr Roy

M. le docteur Roy, de Régina, à titre de représentant de l'A.C.F.C., a apporté aux congressistes de l'A.C.F.A., le message d'amitié de nos compatriotes de la Saskatchewan. Il s'est dit enchanté de l'excellence des délibérations du Congrès auquel il eut l'honneur d'assister. Il apportera certes à ses compatriotes des impressions optimistes de notre congrès. Il sera surtout heureux de faire connaître les gains que l'A.C.F.A., a obtenus en matière d'éducation.

Puis, dans un travail substantiel et riche d'idées, M. le docteur Roy nous parla de l'avenir du groupe canadien français dans l'Ouest.

Que sera donc l'avenir du groupe canadien-français dans l'Ouest? M. le docteur Roy nous dit que cette question peut recevoir trois réponses différentes: 1e — Notre groupe est appelé à disparaître soit par suppression ou assimilation; 2e— Notre groupe doit prendre la direction des affaires de la province; 3e— Notre groupe doit survivre et coexister avec les autres groupes: allemands, hongrois, anglais, slaves, etc.

En examinant ces trois réponses, nous ne pouvons pas accepter la première qui dit qu'on doit disparaître. Je laisse à des esprits plus enthousiastes et plus clairvoyants le soin de résoudre la deuxième question. Mais c'est la troisième réponse que je propose comme s'appliquant à l'avenir du groupe français dans l'Ouest.

Je vous donnerai d'abord les raisons de notre survivance comme groupe et ensuite la manière dont on doit se prendre pour obtenir ce résultat.

Les raisons pour lesquelles nous devons survivre peuvent se diviser en trois groupes: Raisons historiques; Raisons juridiques, raisons morales.

RAISON HISTORIQUES

L'histoire du Canada sous la domination française peut se diviser en trois grandes périodes et chacune de ces périodes semble être un enchaînement de faits démontrant nos droits historiques.

Aussitôt que Christophe Colomb eut découvert l'Amérique en 1492, il se produisit en Europe un grand désir de faire de nouvelles découvertes.

Les uns rêvaient de richesses fabuleuses; d'autres voulaient s'illustrer par de nouvelles conquêtes; d'autres étaient inspirés par de nobles sentiments de civilisation et rêvaient de faire des conversions parmi les sauvages.

On prétend que plus de cent ans avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, les Bretons étaient venus faire la pêche à la baleine sur les côtes de Terre-Neuve; ce qui semble être prouvé par des noms et des mots de la langue bretonne.

Officiellement parlant, l'Amérique fut découverte par Christophe Colomb en 1492 et le Canada par Jacques artier en 1534 qui prit possession du pays au nom du roi de France et aussi au nom du Christ en plantant la croix, emblème de la chrétienté.

Il s'ensuit que, pour nous, premiers citoyens civilisés en Canada, les mots: français et catholique, sont devenus pour ainsi dire inséparables et constituent pour nous, deux péchés originels qui servent de point de mire à certains groupes intransigeants.

Jacques Cartier emmena avec lui en France deux indiens afin de leur apprendre la langue française et de s'en servir ensuite comme interprêtes et aussi afin de s'en servir pour civiliser les peuplades sauvages, alors seuls habitants du Canada.

En 1535 il fit un deuxième voyage avec les deux indiens emmenés lors de son premier voyage et remonta le St-Laurent jusqu'à Montréal. Jacques Cartier fit un troisième voyage en 1541, mais à cause de nouvelles guerres entre François 1er et Charles Quint l'exploration du Canada fut négligée par la France pendant plusieurs années.

DEUXIEME EPOQUE

Champlain fonda Québec en 1608; il s'appliqua à connaître les Sauvages et à s'en faire des amis. Il entreprit la guerre contre les Iroquois dans un but de civilisation.

En 1615, Champlain fait son quatrième voyage, accompagné de quatre Pères récollets qui ont la mission d'évangéliser les sauvages.

En 1629, survient la capitulation de Québec. Champlain retourne en France. Mais en 1632, le traité de St-Germain en Laye remet la France en possession du Canada. Champlain reçoit des pouvoirs considérables et recommande au gouvernement français de n'envoyer que des gens de bonnes moeurs. Ce fut le commencement d'une civilisation choisie.

Puis c'est la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec et du couvent des Ursulines.

En 1649, mille Iroquois massacrèrent les habitants de la bourgade St-Ignace.

En 1652, Maisonneuve vient en Canada avec une centaine d'hommes. Marguerite Bourgeois fonde l'Institution des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Le 6 juin 1659, arrivée du premier évêque Mgr Laval. En 1660, Dollard et 16 compagnons se battent jusqu'à la mort pour sauver la colonie. Troisième période — 1663 — 1760.

Des cours de justice sont établies à Québec, Montréal et Trois-Rivières. En 1672 Frontenac devient gouverneur de Québec. Le 5 août 1687, plus de 1,500 Iroquois massacrent les habitants de Lachine, emmènent 200 prisonniers et les brûlent dans leur village.

Le traité d'Utrecht signé en 1713 livre aux Anglais, l'Acadie, Terre-Neuve, Cap Breton, l'Ile-du-Prince-Edouard.

En 1734, La Verendrye découvre l'Ouest et les Montagnes rocheuses au prix de beaucoup de misères et aussi au prix du massacre de 21 de ses compagnons, comprenant un missionnaire et un de ses fils.

De 1756 à 1759, Montcalm et Lévis luttent pour sauvegarder Québec, finalement pris par Wolfe. Enfin le traité de Paris signé en 1763 termina la domination française en Canada.

Les exploits héroïques, le courage déployé en face de l'adversité, les pages d'histoire de la domination française, écrites avec le sang de nos héros et de nos martyrs nous donnent, je crois, des droits historiques de survivre dont les esprits intolérants seuls osent nous nier.

DOMINATION ANGLAISE

..Première période - Gouvernement absolu de 1760 à 1791 Droits juridiques

On pourrait peut-être dire que les droits historiques que j'ai cherché à faire prévaloir, perdent toute leur valeur et sont annulés par le fait de la cession du Canada à l'Angleterre par la victoire de Wolfe en 17-59 et le traité de Paris en 1763. Les textes de la loi sous la domination anglaise reconnaissent pourtant ces droits historiques.

L'institution du régime militaire était une violation des clauses de la capitulation qui garantissait aux Canadiens français les mêmes droits qu'aux sujets anglais.

Ceci éloignait la population canadienne qui se voyait livrée sans défense au despotisme de ses nouveaux maîtres. Les Canadiens s'éloignèrent des juges du régime militaire dont ils ne comprenaient pas la langue et réglaient leurs différends entre eux avec leur curé comme arbitre; je crois que cela contribua beaucoup à sauver notre groupe canadien-français.

Durant l'invasion américaine en 1775, le général Carleton ordonna à tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes de sortir de la ville de Québec. Beaucoup d'Anglais se retirèrent à l'Ile d'Orléans, mais les Canadiens français préférèrent se battre pour le Canada, ce qui doit, en droit moral au moins, constituer des droits légaux historiques et moraux.

Deuxième période — Pitt, en 1791, dans le but, disait-il, de faire cesser les rivalités entre Anglais et Français, propose un projet destiné à diviser le Canada en deux provinces, possédant chacune leur conseil législatif.

Remarquez ceci: on vota que les procédures de la Chambre seraient écrites dans les deux langues.

Plusieurs tentatives d'abolition du français et des droits reconnus furent souvent faites, mais la guerre de 1812 rendit les Anglais plus tolérants, établissant par là des nouveaux droits légaux ou au moins moraux.

L'acte d'union du haut et du bas Canada passé d'abord pour soustraire la minorité du haut Canada à la domination des Canadiens français fut révoqué plus tard pour mettre les Canadiens français sous la domination de la population anglaise devenue une majorité.

TROISIEME EPOQUE, DE L'UNION JUSQU'A LA CONFEDERATION

Tous les gouverneurs avant Lord Elgin s'étaient efforcés d'abolir le français. Finalement Lord Elgin déclare à l'Angleterre que sa politique de suppression française était désastreuse pour l'Angleterre et pour le pays.

En Angleterre, on reconnait les vues de Lord Elgin et on donne aux Français des droits un moment reconnus par l'acte d'union.

Ces droits furent revendiqués par Lafontaine et Baldwin et sont clairement insérés dans l'acte de la Confédération sous lequel nous vivons.

Ce texte reconnait pour le français les mêmes droits que ceux des Anglais. Voilà donc nos droits légaux.

RAISONS MORALES

Rarement les Empires ont supprimé les caractères ethniques des groupes, vaincus. Par exemple, l'empire romain a toujours conservé à chacun des groupes vaincus leur caractère ethnique, leur langue, leurs traditions.

C'est à l'avantage des deux groupes, vainqueur et vaincu, de ne pas brusquer les choses.

L'Anglais du Canada ne peut pas être comme l'Anglais d'Angleterre et le Français du Canada ne peut pas être comme le Français de France. Tous les deux fourniront par leur contribution respective une résultante qui sera la civilisation canadienne, le français apportant ses qualités et l'anglais apportant les siennes.

COMMENT S'Y PRENDRE POUR SURVIVRE

On peut survivre par la lutte et le respect de nos droits. On peut survivre par la culture personnelle et le perfectionnement individuel.

La lutte aboutit à la victoire du plus fort et comme nous sommes les plus faibles, la lutte nous conduira à la disparition où à la perte.

La lutte seule dégénère toujours en étroitesse d'esprit, en rivalité égoïste, et en discussion stérile; par conséquent ce n'est pas par la lutte seule que nous survivrons.

Le droit doit exister mais ne suffit pas pour assurer notre survivance.

Par exemple, nous avions des droits donnés par le traité d'Utrecht qui garantissait aux Acadiens la possession de leur sol.

La vie quotidienne est remplie de violation de droits réels.

La culture personnelle ajoute au droit la compétence et quant au droit viendra s'ajouter la compétence on a tout ce qu'il faut pour s'imposer normalement.

Se perfectionner, c'est acquérir chacun dans sa sphère une valeur réelle et alors la reconnaissance de nos droits est un bénéfice pour toute la population entière.

Laissons donc cet esprit mesquin de critique, de rivalité, cultivons nous, perfectionnons-nous, devenons des compétences et l'intérêt dictera à nos groupes voisins d'utiliser et de mettre au profit de tous, notre savoir faire individuel.

Compatriotes, je vous ai exposé les droits historiques que nous avons de survivre et quelle prenante et enthousiaste épopée que celle des géants de notre histoire burinant sur un sol encore vierge les droits du français dans la nouvelle France!

Je vous si exposé les droits juridiques que nous avons de survivre et quels arguments plus décisifs et plus tranchants sur lesquels viennent se briser les affirmations farouches et injustes des intolérants et des bigots!

Je vous ai parlé des droits moraux que nous avons de survivre, et quelle force de persuasion irrésistible ces considérations ne viennent-elles pas ajouter aux autres arguments pour en former un faisceau capable te soumettre l'esprit et la volonté dans la reconnaissance respectueuse de nos droits à nous Canadiens français.

Canadiens, vous étiez déjà convaincus de ces droits; mais cela ne suffit pas. Il faut ajouter l'action. l'action qui édifie et perfectionne plus qu'elle ne discute et ne combat, l'action qui construit et cultive plus qu'elle ne jalouse et réclame, l'action qui par la culture prépare un groupe élite sur un bien commun de la société plus qu'elle n'essaie de protester ou de mettre en danger l'harmonie et la bonne entente des coeurs.

Canadiens, voilà le but, voilà les moyens. Nous devons à nos ancêtres de propager dans l'Ouest l'écho de leur héroïsme et de leur culture, nous nous devons à nous-mêmes de rester ce que la Providence nous a faits, catholiques et français, nous devons à nos descendants de conserver le précieux patrimoine de traditions glorieuses et de droits indiscutables que nous avons reçus du passé. Quelle mission noble et sublime!

Quelle cause digne de notre activité et de nos plus belles ardeurs! Pour cette noble entreprise, canadiens, tous debout et en avant!

Nos raisons de rester Canadiens-français

(Suite de la 1ière page)

Ce patriotisme est très compatible avec la religion, car ce n'est plus la béate adulation, les manières idolâtres, les contrefaçons et les caricatures telles que nous les rencontrons dans le nationalisme, le racisme et toutes les autres déformations du patriotisme, quel que soit leur nom.

Ce patriotisme chrétien, Notre-Seigneur l'a pratiqué sur terre. Il a aimé d'un amour de prédilection son peuple, le peuple juif; il a pleuré sur la ruine de Jérusalem dont Il voulait rassembler les habitants comme la poule rassemble sous ses ailes sa couvée . . .

Et l'Eglise n'a-t-elle pas placé sur les autels des patriotes comme saint Louis et Jeanne d'Arc . . .

D'ailleurs, l'amour du prochain, le devoir envers l'humanité commencent dans la famille, dans la profession, dans la patrie. Comment aimerions-nous les hommes lointains, si nous n'aimons d'abord d'un amour profond ceux qui sont à portée de notre action, qui incarnent notre idéal et parlent le même idiome. L'amour de la patrie, communément appelé patriotisme, est une extension de la piété filiale et une vertu qui a des devoirs corrélatifs. Ce patriotisme est justifié par l'existence des patries. Et lorsque les hommes veulent conserver leur race, leur langue, leur civilisation, leur religion, leur tradition historique, épris qu'ils sont "d'un vouloir-vive collectif, d'une volonté de vivre ensemble —— force mystérieuse jaillie des profondeurs sociales, où se rencontre l'être et le devenir" ——, en respectant chez autrui cette même volonté, ils font oeuvre éminemment louable, oeuvre basée sur un instinct de la nature, sur un quasi-déterminisme, mais non sur l'arbitraire et le souci d'uniformité de certains Etats, certains gouvernements qui veulent faire disparaître les petites patries que constituent la langue et les traditions des minorités.

Notre patriotisme est donc fondé en doctrine et en raison. Ce patriotisme exige de nous des devoirs et des obligations que nous ne pouvons mépriser ou négliger. Et nos concitoyens d'autres langues, qui s'offusqueraient à ce patriotisme, comprendraient mal la notion de patrie, les inclinations de la nature qui ont mis dans l'âme de l'homme le désir légitime "de se sentir semblable et distinct", et de chercher ses semblables.

Et quant à ceux qui craignent notre efflorescence nationale, qui voudraient nous assimiler dans un grand tout homogène, nous leur citons les paroles le Joseph Folliet, paroles qui rejoignent dans leur substance celles de Son Eminence le cardinal Villeneuve et de Son Exc. Mgr Yelle: ". . . la patrie répond à la condition des formes unies à la matière. D'une part, aucune réalisation matérielle n'épuise la virtualité d'une essence, qui se charge de nuances, d'harmonies et de parfums, à mesure qu'elle tire à un plus grand nombre d'exemplaires. La multitude bigarrée des réalisations nationales enrichit indéfiniment la nature humaine et revêt de chatoyants costumes son abstraite nudité. La patrie tisse, file et brode pour l'espèce humaine". Et les Canadiens français, qui conservent et perfectionnent leur être, tissent, filent et brodent de la grandeur et de la beauté pour la population canadienne.

Voilà des considération que nous présentons à la méditation de nos compatriotes en ce jour de fête patronale, la St-Jean-Baptiste, espérant qu'elles aideront à disciper les doutes qu'auraient pu faire naitre chez eux des notion confuses à propos de patriotisme, de nationalisme et de racisme. Si le Saint-Père condamne et dénonce le nationalisme et le racisme, qui sont des contrefaçons et des caricatures du patriotisme, il recommande ce dernier comme un sentiment naturel, un sentiment noble, et, selon l'expression thomiste, c'est parmi les biens relatifs l'un des plus "divins" que celui de la patrie.

Joseph VALOIS, o.m.i.

DIVERS

Dette de 275 millions à Montréal

MONTREAL.— Un rapport de M. H. Parent, chef des services municipaux de la Métropole, montre que la dette consolidée de Montréal, qui était de $97,306,899 en 1917 est maintenant de $275,584,875. Ces chiffres sont contenus dans un pamphlet intitulé "Informations concernant le mode d'administration municipale".

LE PATRIOTE de l'Ouest

Publié par L'Imprimerie "Le Patriote" Limitée,
a Prince-Albert, Sask.
Directeur: J. VALOIS, o.m.i.
Gérant: L. Bussière, o.m.i.
LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

32 ONT ETE TUES

MEXICO.— Le département de l'Education a annoncé que 32 instituteurs ruraux ont été tués, cette année, la plupart par des adversaires du programme de socialisation de l'enseignement.

Une somme de $14,860 sera remise au Col. Lindberg

TRENTON, N. J.— L'attorney général David-T. Wilentz a déclaré qu'une somme de $14,860 de la rançon versée par le colonel Lindbergh pour retrouver son enfant, et retrouvée chez Richard Hauptmann, sera remise sous peu à son légitime propriétaire.

La campagne de la liberté féminine menée trop loin

TORONTO.— La duchesse Carofa, de Naples, actuellement à Toronto, prétend que les femmes ont mené trop loin leur campagne en vue de la liberté. Cette nouvelle liberté, dit-elle, a fait beaucoup de bien, mais je crois que les femmes sont trop libres pour être heureuses. Je crois que la femme vraiment heureuse est celle qui s'occupe de sa maison et de son mari.

- Les idées et les faits -

D'où vient le mal?

XI

Environ 400 ou 450 après le déluge, voyant que les hommes s'éloignaient de plus en plus de lui, et que, par le moyen des idoles, le diable allait bientôt être adoré par toute la terre, Dieu résolut de se choisir un peuple qui conserverait son culte et observerait sa loi, jusqu'au temps marqué dans les desseins de sa Providence, pour la venue de son Fils sur la terre. En conséquence, il choisit Abraham, fils de Tharé, descendant de Sem. Il le fit sortir de sa patrie, qui était Ur, en Chaldée, où régnait déjà l'idolâtrie, et il lui ordonna de se rendre dans la terre de Channaan, la future Palestine, qu'il lui promit de donner en héritage à ses descendants.

Cette terre était alors occupée par les descendants de Chanaan, fils de Cham. Mais il ne semble pas qu'elle fût très peuplée; puisque Abraham, avec ses centaines de serviteurs et ses innombrables troupeaux, pouvait s'y mouvoir à l'aise, sans incommoder les premiers habitants. Dans le récit de la Bible, il est bien question de rois et de royaumes. Mais, chaque royaume ne comprenait qu'une ville, qui avait à peine les proportions de ce qu'on appellerait aujourd'hui une grosse bourgade. Abraham traite d'ailleurs d'égal à égal avec les rois du pays; ce qui ne semble pas indiquer que chacun de ceux-ci fût bien puissant.

Et, lorsque Chlodorlahomor, qui était probablement un des successeurs du fameux Nemrod, fondateur de l'empire de Babylonne, s'en vient avec trois autres rois, ses alliés, pour réduire à l'obéissance les cinq rois de la Pentapole, nous le voyons, chemin faisant, et sans que cela semble retarder beaucoup sa marche, s'emparer de trois ou quatre autres royaumes. Et, ayant vaincu le roi de Sodome et ses quatre alliés, il pille leurs cinq royaumes, et repart en emmenant captifs les habitants, avant qu'Abraham, qui demeurait pas bien loin de là, ait eu connaissance de la chose. Et, lorsqu'il en est averti, il prend 300 de ses serviteurs, et avec les quelques auxiliaires que peuvent lui fournir hâtivement trois de ses alliés, le tout ne devant pas se monter à plus de 1000 ou 1200 hommes, il se met à la poursuite de ces quatre armées qui venaient d'accomplir de si grands exploits, les attaque, les les taille en pièces; et, non seulement leur reprend tout le butin qu'elles avaient fait, mais les poursuit jusque dans leur pays. Chacune ne devait pas être innombrable.

En vérité, nous trouvons enfantine l'objection qu'on veut tirer contre l'universalité du déluge, de la constituton de ces embryons d'empires "si peu de temps après la catastrophe." Il y avait bien, quand même, 450 ou 500 ans que la catastrophe avait eu lieu; ce qui n'est pas deux jours.

Les lecteurs du "Patriote" connaissent l'histoire du peuple juif; et il est inutile de la leur raconter en détail. Ils connaissent les soins que Dieu prit de ce peuple, et tous les bienfaits dont il le combla. Comme les descendants d'Abraham n'auraient pu se multiplier pacifiquement au milieu des Chananéens, qui les auraient massacrés, avant qu'ils fussent assez nombreux pour se défendre, Dieu par le moyen de Joseph, fils de Jacob, leur fit trouver un asile en Egypte; où, pendant 400 ans, ils purent se multiplier en paix, dans la terre de Gessen. Puis, lorsque les Egyptiens voulurent les réduire en servitude, par une série de miracles plus merveilleux les uns que les autres, Dieu obligea le roi d'Egypte à laisser aller son peuple, auquel il fit traverser à pied sec la mer Rouge, dans laquelle il noya les Egyptiens qui les poursuivaient. Il les nourrit pendant 40 ans dans le désert, par le moyen de la Manne, qu'il faisait tomber du ciel tous les matins; il fit sortir de l'eau d'un rocher pour les désaltérer: pendant leur traversée du désert, il guida leur marche, en les faisant accompagner d'une nuée miraculeuse, lumineuse pendant la nuit, pour les éclairer; opaque pendant le jour, pour les préserver de l'ardeur du soleil. A leur entrée dans la Terre Promise, par une longue série d'interventions miraculeuses, il les fit triompher des terribles Chananéens qui occupaient cette terre, et il les fit s'y établir, dans les limites qu'il leur avait fixées.

Le peuple juif se montra peu reconnaissant des faveurs dont Dieu l'avait comblé. A peine établi dans la Terre Promise, il abandonnait la loi et le culte du vrai Dieu, pour se livrer à l'idolâtrie à l'exemple des peuples idolâtres qui l'environnaient, et s'adonner à toutes les pratiques abominables de ce culte dégradant. Mais le châtiment ne se faisait pas attendre. Ce peuple n'existait que par la protection miraculeuse dont Dieu l'entourait. Celui-ci n'avait donc qu'à retirer sa main, et les nations idolâtres dont les Juifs voulaient imiter les crimes, servaient d'instruments à la vengeance divine, en réduisant ce peuple infidèle à une dure servitude. Du fond de leur misère, les Juifs criaient vers Dieu, détestaient leur idolâtrie, et revenaient à la pratique et à l'observance de la loi divine. Dieu écoutait leurs prières; et, pour les délivrer, opérait de nouveaux prodiges; que ce peuple ingrat oubliait bien vite. Car, à peine délivré, il se hâtait de retourner à ses pratiques idolâtriques.

Toute la longue histoire du peuple juif, sous les Juges aussi bien que sous les Rois, n'est qu'une suite interminable de ces abandons et de ces retours. Cela fait voir assurément la patience et la miséricorde de Dieu; mais cela montre aussi que, même pour le bonheur ou le malheur temporel, les particuliers et les nations dépendent entièrement de lui.

Finalement, dix des tribus d'Israël, s'étant séparées du royaume de Juda pour former un royaume indépendant, apostasièrent complètement; et, rejétant le culte de Dieu, se livrérent à l'idolâtrie la plus grossière et la plus dégradante. Après avoir longtemps averti ces rénégats, par les reproches que leur faisaient les prophètes, et par toute sorte de châtiments et de calamités, Dieu les voyant incorrigibles, les livra aux Assyriens, qui s'emparèrent de leur pays, et les emmenérent en captivité, d'où ils ne sont jamais revenus.

Les tribus de Juda et de Benjamin, qui, avec une partie de la tribu de Lévi, formaient le royaume de Juda, sans abandonner complètement le culte du vrai Dieu, le profanèrent souvent, en y mêlant le culte de Baal et des autres idoles adorées par les nations voisines. Et, comme malgré les incessants avertissements des prophètes; malgré les guerres désastreuses, les pertes et les famines dont Dieu les punissait, ce peuple et surtout ses rois, restaient eux aussi incorrigibles, ils furent livrés au roi de Babylonne, qui, s'emparant du pays, y fit de grands ravages, détruisit le Temple de Salomon, et emmena la plus grande partie des habitants en captivité à Babylonne. Après 70 ans d'une dure servitude, il leur fut permis de retourner dans leur pays, de rétablir le culte du vrai Dieu.

Cette fois, il semble que l'épreuve fut profitable aux Juifs. Après le retour de la captivité, on ne voit pas qu'ils se soient livrés à l'idolâtrie. Mais, après la mort des Machabées, ils finirent par matérialiser le culte même du vrai Dieu, le réduisant aux seules observances extérieures, et négligeant complètement les dispositions du coeur. Ce qui les faisait s'abstenir de l'idolâtrie n'était pas la crainte d'offenser Dieu, mais la peur d'encourir les châtiments dont l'infidélité de leurs pères avait été punie. Ils observaient la loi, et pratiquaient le culte divin, non pour obtenir la vie éternelle, mais dans l'espoir d'obtenir de Dieu les richesses, les honneurs et les biens de la terre, seuls objets de leurs désirs et de leurs aspirations.

C'est pourquoi ils étaient si pointilleux dans l'observation extérieure des plus petites prescriptions de la loi de Moyse: prescriptions encore exagérées et même dénaturées par les commentaires de leurs Rabbins, Mais, par ailleurs, ils se livraient sans retenue à l'orgueil, à l'avarice, à l'injustice, à la jalousie, et même à la luxure; du moment que cela n'était pas public, ça n'avait aucune importance pour eux.

Avec cela, méprisant profondément les autres nations, ils croyaient que leur qualité de descendants d'Abraham leur donnait le droit de dicter des lois à Dieu lui-même. Ils attendaient le Messie promis à leurs pères, mais ils voulaient qu'il fut tel qu'ils le désiraient; c'est-à-dire, un roi tout-puissant, qui les vengerait de leurs ennemis, et imposerait à tout l'univers la domination d'Israël. Et quand ce Messie parut, humble, pauvre et voulant établir un royaume qui n'était pas de ce monde, ils refusèrent de le reconnaître et le firent mourir.

Ce crime, dépassant en énormité tous ceux dont leurs pères s'étaient rendus coupables, attira sur eux le dernier châtiment: leur ruine complète et leur dispersion au milieu des nations où, sans pouvoir se fondre avec aucune d'elles, ils ne peuvent cependant pas se réunir, ni se fixer nulle part. Cela aussi avait été annoncé par leurs prophètes. Mais, depuis près de deux mille ans que cela continue, cela ne leur ouvre pas les yeux; au contraire, ils recherchent avec une ardeur de plus en plus âpre, ces biens et ces richesses terrestres, dont la trop grande convoitise a été la principale cause de leurs malheurs. Et, chose plus incroyable encore, l'exemple de leur punition, au lieu d'ouvrir les yeux semble les fermer aux nations au milieu desquelles ils passent.

Un Sauvage.

Allocution de S. Exc. Mgr Yelle

(Suite de la 1ère page)

dagogie française a été très heureuse; il nous serait utile d'en connaître la portée.

Le contact donne une impression de force et augmente la volonté de rester debout et firs de nous-mêmes.

Il est important de rester canadiens-français et de maintenir un sens national pondéré. Rester canadiens-français, c'est rester nous-mêmes. Si nous n'avons pas assez d'amour pour rester nous-mêmes, nous manquons au premier précepte de l'Evangile qui nous demande d'aimer les autres comme nous-mêmes. Comment aimer les autres, si nous ne nous aimons pas nous-mêmes et si nous ne travaillons pas à nous défendre contre toute déformation?

Les Anglais ne nous sont pas inférieurs. Mais un Canadien français qui essaye de devenir anglais devient un être inférieur. Restons canadiens-français à fond; autrement, nous devenons un mélange informe.

Nous avons des raisons canadiennes de rester Canadiens français: nous enrichissons le Canada. Les Anglais ont toutes les qualités des Anglais. Les Canadiens français ont toutes les qualités des Canadiens français. Additionnons, et nous aurons un ensemble plus complet.

Le mouvement de la "Laurentie" ne m'inquiète pas. Ce qui est plus inquiétant, c'est la séparation géographique entre l'Est et l'Ouest et les différences de politique d'idées. Le danger est de voir le Canada en deux tronçons. Les noyaux de Canadiens français qui se conservent dans les provinces de l'Ouest et qui gardent contact avec la Province de Québec sont comme une soudure et une réaction contre les forces centrifuges qui menacent l'avenir du Canada.

Si les Canadiens français gardent leurs traditions catholiques et françaises, ils sont un élément de cohésion entre les différentes parties du Canada et un préservatif contre l'américanisation qui nous envahit par la radio, le cinéma, la presse, la pédagogie, le matérialisme serein et dissolvant. Donc, développer nos qualités catholiques et françaises, c'est ménager au Canada un élément de solidité et de réaction contre le matérialisme.

Autre raison de rester Canadiens français: au point de vue catholique. Sans doute, la religion est au-dessus des races et des langues. Notre-Seigneur s'est fait homme pour tous. Mais il ne s'ensuit pas que, pour être bons catholiques, il faille renconcer à notre nationalité. La religion prend diverses modalités avec les races. Donc, il ya dans la foi concrète que nous vivons, une union intime entre la religion et la mentalité, il y a un ensemble presque impossible à séparer.

Enlevez une couleur à une ceinture fléchée: vous ne pourrez pas conserver la ceinture. Ainsi, ce que nous tenons de notre foi et de notre langue est si intime, qu'il est dangereux de le séparer. Ce n'est pas une condition essentielle, métaphysiquement nécessaire, mais pratiquement nécessaire. Donc, conservons les traditions qui servent de véhicule à notre foi.

Les Papes Benoît XV et Pie XI ont insisté sur la nécessité du clergé indigène, parce que la naissance, la mentalité l'idéal, tout rattache le prêtre indigène à ses ouailles et qu'll est ainsi mieux armé pour faire entrer la vérité dans les âmes et ouvrir les coeurs.

Pour vivre la religion catholique d'une façon humaine, nous ne pouvons faire abstraction de l'ambiance psychologique de la religion.

Nous ne demandons aux autres qu'une chose, c'est de ne pas nous supprimer. Il serait plus simple de nous supprimer, mais, comme le disait le Cardinal Villeneuve, "nous y sommes et nous avons l'intention d'y rester". Donc, la formule du problème n'est pas la soustraction, mais l'addition. Or, pour faire l'addition, il ne faut pas commencer par nous réduire à zéro.

Nous avons le droit et le devoir de rester Canadiens français, et personne n'a le droit de nous supprimer. Conservez donc votre fierté et votre vaillance".

:::

Hommage à Mgr Kugener

(Suite de la 1ère page)

nouveau pape, un membre éminent de la cour romaine énumère, devant les Eminentissimes Péres, assemblés pour la messe du St-Esprit, les qualités que doit avoir le futur Pontife. Le thème de l'orateur roule d'ordinaire sur ces conseils du pape Léon I, lesquels ne sont d'ailleurs que l'écho des paroles de Platon: Choisissez celui qui a passé toute sa jeunesse, depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, dans l'acquisition des sciences ecclésiastiques et dont la vie passée est un exemple pour tous. Car il n'y a pas à douter du succès d'un homme dont le travail et la conduite rendent digne d'une plus haute position.

Mgr. l'évêque avait sans doute en vue ces graves avertissements lorsqu'il a désigné M. Kugener pour son Vicaire Général. Nous aplaudissons tous à son choix, car nous n'ignorons pas non plus la belle carrière sacerdotale de M. le curé de Willow Bunch, carrière toute remplie d'abnégation, de sacrifice et de dévouement. Après de fortes études cléricales, il professa quelques années au Petit Séminaire de Charleville, au diocése de Reims, puis passa en Canada sur la demande de Mgr Langevin. C'était en 1904. Ces immenses plaines de l'Ouest étaient alors à peine habitées et les communications très difficiles. Néanmoins le jeune prêtre français accepta avec joie les postes que son Ordinaire voulut lui confier; d'abord les vicariats de St-Eustache et St-Norbert au Manitoba, puis les paroisses de Ste-Delphine, Dollard, Radville et Willow Bunch dans la Saskatchewan. Partout M. Kugener se montra homme de prière et homme du bon Dieu; partout il s'attira l'estime générale par son zèle et sa bonté. C'est dire qu'il a bien gagné ses épaulettes et mérité l'honneur qui lui a été décerné. C'est dire encore qu'il est un vétéran de notre pays après avoir été un vétéran de la grande guerre.

Vous connaissez, Monseigneur, les prérogatives et les obligations de votre charge: je n'ai pas à vous les détailler aujourd'hui. Cependant je dirai que vous êtes devenu presque l'égal de l'évêque: votre juridiction ordinaire est semblable à la sienne et vos actes officiels sont considérés comme les siens. Toutefois le canon 44, paragraphe 2, défend au Vicaire Général de concéder une faveur déjà refusée par l'évêque. Par contre, ce même canon empêche l'évêque d'accorder une faveur que le Vicaire Général a déjà refusée, si mention de ce refus ne lui en a pas été faite.

Il m'est donc bien doux de vous offrir, Monseigneur, mes plus sincères félicitations et de formuler les voeux les plus ardents pour le succès de votre mission. Mes confrères partagent sans doute ces sentiments et s'unissent à moi pour vous dire "ad multos annos".

A. L. R.

La mère et l'enfant

Mme C. H. Roney de Bankend, Sask., Canada écrit: "Mes parents ont toujours eu votre Novoro du Dr. Pierre à la maison. Lorsque je vivais avec eux j'appris vite à connaître les bienfaisants résultats que procurait ce remède. Voilà plus de dix ans de cela. Lorsque mon petit garçon refusa de manger et qu'il souffrit de dérangements d'estomac je lui fis prendre tout naturellement du Novoro du Dr. Pierre et son état s'améliora presque immédiatement". Le Novoro du Dr. Pierre ne contient aucun ingrédient nuisible ni aucune drogue dont il serait difficile de se déshabituer et on peut en donner aux enfants aussi bien qu'aux adultes. Ne le demandez pas au pharmacien car on peut seulement l'obtenir chez les agents locaux autorisés. Pour renseignements écrire à Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

"Avec le français, vous serez chez-vous partout"

"Il est malheureux qu'ici où il ne coûte rien, tant de gens ne se soucient pas de l'apprendre".— Une voix étrangère parle en faveur de notre langue.—Chez les Canadiens français de Windsor

WINDSOR.— Au cours d'une assemblée des Canadiens-Français de Windsor, au Monument National et à laquelle assistait le comité central de l'Association St-Jean-Baptiste de l'Ouest d'Ontario, sous la présidence de M. Jérémie Ducharme, président général, madame Minerva Matta, syrienne catholique, se fit spontanément la championne du français. Née en Palestine, sous le régime turc d'Abdul-Hamed, Mme Matta dit quelle apprit successivement l'aramique, l'anglais, le français et aussi le russe. Dans ce pays, dit-elle, une personne qui ne connaît que l'aramique n'est pas considérée comme instruite, à moins qu'elle ne sache aussi une langue européenne et surtout le français.

A Alexandrie, Egypte, la langue française est reconnue comme la langue de l'élite. Il y a un dicton arabe qui s'exprime ainsi: "Le plus de langues que possible, car chaque vous serez utile; apprenez autant de langue que possible, car chaque langue représente un nouvel homme en vous". On paie cher dans les pays orientaux pour apprendre le français. Il est très malheureux, qu'ici, où cela ne coûte rien, il y a tant de gens qui ne se soucient de l'apprendre. La figure d'une personne reflète son intelligence et je puis dire en parlant à quelqu'un s'il est unilingue ou s'il parle plus d'une langue. Avec la langue française vous pouvez visiter la haute société de tous les pays, et vous serez pour ainsi dire chez vous partout".

:::

Situation pire qu'en 1914

LONDRES.— M. A. Duff Cooper, sécrétaire de la guerre prétend qu'actuellement la situation européenne est pire qu'en 1914. Il est difficile de persuader le peuple anglais des dangers qui nous menacent. D'ailleurs, on ne doit jamais effrayer le peuple, mais il est du devoir de ceux qui gouvernement de l'avertir, au risque de lui causer une peur horrible".

:::

Zone démilitairsée

TOKIO.— Le Japon propose de nouveau une zone dimilitarisée à l'Union Soviet, à l'intérieur de la frontière Sovietique.

L'expérience de Robert Maxwell

(P. A. SHEEAN)

Roman traduit de l'anglais — Adaptation d'Alph. Bourgoin.

No. XXIX.

— Sans doute, petite Claire. Mais.

— Quoi donc?

— Préparez-vous à quelque surprise. A propos, quand donc doit avoir lieu cette représentation de Shakespeare?

— Vendredi soir.

— Et vos rôles, quels sont-ils?

— Lady Macbeth et Desdémone.

— Et Maxwell, Macbeth et Othello, je suppose?

— Je ne le trouve pas très bien composé, dit Hamberton, retombant dans son ordinaire pessimisme et oubliant son inquiétude momentanée au sujet de Maxwell. C'est un mauvais choix. Othello, était un fou invraisemblable et Desdémone une nigaude impossible. Pas une femme au monde ne se serait laissé tuer comme une brebis sans le moindre effort pour se sauver, Iago est monstrueux, mais enfin il est naturel. Pourquoi donc n'avoir pas choisi une autre pièce?....

— C'est trop tard, maintenant, mon oncle: ce sera pour une autre fois.

— Oui, à supposer qu'il y ait une autre fois.

Il s'arrêta et se mit à marcher de long en large dans la bibliothèque, rêveur. Tout à coup:

— N'importe! Si Maxwell est une canaille, qu'il reçoive son châtiment. Oui, il faut que tous les mécréants aient leur compte. Mais Claire... Claire, continua-t-il en s'approchant d'elle et lui prenant tendrement la main, prenez garde, n'est-ce pas? Je ne peux pas vous avoir trompée, mon enfant. Veillez sur la citadelle, le coeur de la femme est capable de telles trahisons!

— N'ayez pas peur, mon oncle, dit-elle. D'abord je ne tiens pas tant que cela à Maxwell, et puis je suis fort capable de chasser jusqu'à son souvenir, s'il est indigne de moi.

— Voilà qui est bien dit! s'exclama Hamberton. Ah! si toutes les femmes avaient ce courage, la moitié des maux qui affligent le monde lui seraient épargnés. Mais si tout marche bien, si, comme vous et moi nous le croyons, Maxwell est un brave garçon....

— Alors, tout ira bien. Je vous l'enverrai.

Hamberton se mit à rire.

— Vous allez trop vite, dit-il.

Il s'en alla. Il avait parlé en plaisantant, mais son coeur était lourd.

CHAPITRE XX.

Le P. Cosgrove avait été profondément troublé les derniers jours, par ce qui était arrivé à Lisheen. De son côté, celui qu'il soupçonnait le mystérieux agent de ces événements ne l'était pas moins.

Maxwell avait reçu une réponse à une lettre qu'il avait écrite au sujet de Lisheen. Les détails avaient été vite réglés. Le propriétaire n'avait été que trop content de se débarrasser entre ses mains d'une propriété cause de tant de difficultés et de la passer à Maxwell pour la somme de trois cents pounds.

Mais alors surgirent les difficultés. Comment faire pour replacer les pauvres gens dans leur maison?

Maxwell leur était profondément attaché; il avait passé bien des nuits sans dormir à faire le plan de la nouvelle maison restaurée qu'il voulait leur rendre.

Il s'était souvent représenté à lui-même, avec un vrai plaisir, l'étonnement, la joie de ces pauvres gens lorque, au sortir de la prison, au lieu de retrouver leur chaumière en ruines, ils n'auraient qu'à s'installer dans une maison luxueuse en comparaison de l'ancienne. Mais comment faire?

Il n'osait pas se montrer à Lisheen. L'histoire de sa trahison à l'égard des MacAuliffe s'était répandue au loin. Il aurait risqué sa vie si on l'avait vu dans le pays.

Il aurait bien écrit à son régisseur, mais il ne voulait pas dévoiler son secret avant le temps. Il pensa à consulter Hamberton, mais il eut peur encore de se révéler. De plus, il faut bien le dire, il songeait à faire de Claire Moulton sa femme, et il ne voulait pas que la révélation de son état de fortune amenât celle de sa véritable situation. Pourtant, le temps pressait. Dans trois mois, les MacAuliffe sortiraient de prison, et alors tous ses beaux projets s'écroulaient comme un château de cartes.

* * *

La soirée fixée pour la représentation du drame de Shakespeare arriva bientôt. Maxwell avait dressé quelques jeunes gens du village à tenir les rôles subalternes de la pièce, se réservant pour lui et Claire Moulton les principaux. Il y avait eu plusieurs répétitions tenues dans la salle audessus de la carrière de marbre, maintenant transformée en un théâtre avec des lumières, une scène improvisée, des rideaux, des sièges, etc. Plus Claire Moulton l'avait vu au cours des répétitions, bien qu'elle l'étudiât sous l'empire d'un noir soupçon, plus elle était devenue convaincue que deux choses étaient hors de doute; il était de bonne famille et avait reçu une éducation libérale; non seulement c'était un honnête homme, mais son caractère présentait des qualités qui faisaient de lui l'un des hommes les plus honorables qu'elle ait connus.

La salle était pleine: on était venu des endroits les plus éloignés par curiosité, l'eût été difficile de deviner ce qu'on attendait; mais il est à présumer que, si l'on avait su que le programme avait un but éducatif, on ne se serait pas donné tant de peine pour venir. *Panem et circenses*: c'est toujours la même chose. Mais rien de tout cela n'était plus loin des intentions de Maxwell. Il avait mission d'élever l'esprit de ces pauvres gens, hélas! inconscients de ce qu'on leur donnait, à un niveau plus élevé. Il ne connaissait pas d'autre moyen que de leur soumettre l'un des chefs-d'oeuvre de la littérature.

Le succès dépassa ses espérances.

Il avait chaud et était fatigué d'avoir joué son rôle. Il se lavait lentement pour enlever le fard avec lequel il s'était grimé, lorque Mrs. Donegan, sa bonne à tout faire, entra et lui dit:

— Il y a ici deux messieurs qui désirent vous voir.

— Qu'ils attendent! répondit-il avec impatience.

Mais ils ne le voulurent pas et entrérent quand même. Avec calme, le premier demanda:

— Vous vous appelez Maxwell, Robert Maxwell?

— Oui, répondit-il avec impatience. Qu'est-ce que cela vous fait?

— Nous venons vous arrêter. Il y a contre vous une dénonciation par suite de laquelle vous seriez le meurtrier d'une jeune fille.

La pensée de Desdémone et le rôle qu'il venait de tenir firent croire à Maxwell que les policiers se méprenaient, et il s'écria avec colère:

— Espèce de fous, vous ne comprenez donc pas qu'il s'agit ici d'une pièce de Shakespeare?

— Cette représentation n'a aucun rapport avec notre démarche, répondit l'officier. La charge qui pèse sur vous est plus sérieuse: j'ai le regret de vous le dire. Suivez-nous.

— Pardon, dit Maxwell en vayant que a chose était sérieuse. Mais il doit y avoir quelque horrible méprise. Vous dites que je suis soupçonné de meurtre ou de complicité dans un meurtre, mais où et quand?

— Je vous prie, dit l'officier, dans votre intérêt même, ne résistez pas. Voici le mandat d'amener, si vous voulez prendre la peine de le lire. Il y a déjà quelque temps que nous vous cherchons.

— Je ne puis que vous répéter, reprit Maxwell qu'il y a là quelque infernale machination. Je n'ai jamais fait violence à personne, si ce n'est sur la scène de ce théâtre.

— Allons, allons, dit l'officier. Nous ne pouvons tarder davantage. Nous avons ici une voiture qui nous attend. Si vous résistez ou vous livrez à quelque violence, je vous mettrai les menottes.

Au tour soudain que prenait la chose, Maxwell, sûr de sa parfaite innocence, fit sa toilette et appela Mrs. Donegan pour lui recommander pendant quelque temps le soin de ses affaires. Alors, se tournant vers les policiers, il leur dit froidement, mais poliment:

— Vous commettez une erreur grossière que je vous ferai payer. Mais je n'ai pas le droit de vous résister. Conduisez-moi, je vous prie, chez M. Hamberton. Il faut absolument que je le voie.

Hamberton était à dîner avec sa pupille lorsqu'on lui annonça ces messieurs, Claire encore habillée en Desdémone. Ils s'entretenaient des événements de la journée, lorsque Maxwell entra.

— Vous me pardonnerez, dit-il, cette visite inopinée, mais notre fiction théâtrale vient d'avoir une curieuse fin. Ces messieurs m'accusent maintenant d'un meurtre.

(A suivre.)

Le billet bilingue

M. Lapointe secoue rudement M. Bennett

Celui-ci s'oppose de façon peu intelligente au billet bilingue, parle de "condescendance" et de "concession"— M. Lapointe le rabroue avec dignité et comme il convient

La masse des députés en faveur du bilinguisme des billets

Nous empruntons à M. Benoist du "Devoir"' le résumé suivant des discours.

M WOODSWORTH

M. Woodsworth est d'avis que le gouvernement a choisi une occasion bien inopportune pour soulever cette question. Quant à lui, il est en faveur de la monnaie bilingue et il trouve que l'expression de M. Bennett: "concession fait à la minorité" est des plus inopportunes.

M. HOWARD

M. Howard dit que s'il faut parler de concession, c'est dans les Cantons de l'Est que M. Bennett devrait aller en prendre exemple.

M. TUCKER

M. Tucker, libéral de la Saskatchewan, a tenu à parler en français. Nous donnons ailleurs le texte de son discours.

Quant à "Tommy" Church, il a répété ce qu'il avait déjà dit. Il lui semble contraire à la constitution que le français soit mis sur le même pied que l'anglais.

M. DUNNING

Le ministre des Finances, M. Dunning, a exposé que, simple question de pratique, le billet bilingue vaut mieux que deux séries de billets. Le billet bilingue se traduira en définitive par une économie pour la Banque du Canada. Le bilinguisme des billets ne fera de dommage à personne. Et le Canada

Nous résumons les discours de MM. Bennett et Lapointe.

M. ERNEST LAPOINTE

Le ministre de la Justice félicite d'abord M. Bennett de la modération dont il a fait preuve en abordant cette question. Le leader conservateur regrette que cette question de la monnaie bilingue soit soulevée à l'heure qu'il est. Est-ce que ça n'est pas lui qui la soulève? Il eût pu très bien laisser passer la proposition du gouvernement.

Ca n'est pas d'une concession qu'il s'agit en l'occurrence, mais de l'exercice d'un droit. Quand l'ancien gouvernement a décidé que la *Banque du Canada* émettrait du papier-monnaie libellé en français aussi bien qu'en anglais, ça n'était pas une concession qu'il faisait aux citoyens de langue française, ça n'était pas un privilège qu'il leur reconnaissait mais un droit qu'il leur permettait d'exercer.

Le papier-monnaie bilingue n'est pas une nouveauté dans notre pays. Comme le député de Westmount, M. White, l'a dit, il y a quelques jours, il existait des billets bilingues chez nous même avant l'établissement de la Confédération.

Le leader de l'opposition a exprimé des vues qui constituent pour ainsi dire une menace. Il laisse entendre que cette question pourra être ramenée plus tard sur le tapis, qu'une abrogation de l'article de la loi qui décrète l'émission des billets bilingues se pourra faire. Pourquoi faire une menace de cette sorte?

BILLETS BILINGUES AVANT LA "BANQUE DU CANADA"

Avant même que la *Banque du Canada* fût créée, il y avait des banques à charte qui faisaient circuler des billets bilingues, non pas libellés dans une langue et dans l'autre, mais des billets bilingues. C'est le cas de la *Banque Canadienne Nationale* et de la *Banque Provinciale*, qui ont des succursales non seulement dans la province de Québec mais un peu par tout le pays. Les billets de ces deux banques ont toujours été bilingues. Personne n'a jamais songé à s'en plaindre. Petit à petit, les banques à charte perdront leur pouvoir d'émission. Pourquoi la *Banque du Canada* ne ferait-elle pas ce que font actuellement des banques à charte?

M. Bennett a parlé de la constitution, du respect de la constitution. Il n'y a rien dans la constitution qui interdise l'émission des billets bilingues. Le leader de l'opposition a bien droit à son opinion, personne ne le lui nie. Mais quand il s'oppose à l'émission de billets bilingues par la *Banque du Canada*, il a mauvaise grâce. Son opposition à ce que propose le gouvernement actuel n'est pas dans la bonne manière.

LES DROITS DE LA MAJORITE?

Le leader de l'opposition parle des droits de la majorité. Ne s'arroge-t-il pas un droit qui n'est pas le sien quand il prétend parler au nom de la majorité? La majorité de langue anglaise comme la majorité de langue française, dans l'actuel Parlement, se trouve avec le gouvernement. Mais en quoi les droits d'une majorité quelconque auront-ils à souffrir du fait que les billets de la *Banque du Canada* porteront dorénavant une inscription à la fois anglaise et française?

n'nnove pas quand il émet des billets bilingues. Maints pays ont fait la même chose avant lui.

A l'heure qu'il est, la *Banque du Canada* fait circuler des billets libellés en anglais et des billets libellés en français. Billets français comme billets anglais ont cours légal partout, dans la province de Québec et en dehors de la province de Québec. Un créancier ne peut refuser, pas plus en Saskatchewan qu'en Alberta ou en Colombie, un billet libellé en français que lui offre son débiteur. Ne vaudra-t-il pas mieux, pour la convenance de tous, que les billets de la *Banque du Canada* soient dorénavant libellés à la fois dans les deux langues? Chacun pourra ainsi comprendre ce qu'il y a d'écrit sur un billet.

LE PAPIER-MONNAIE BILINGUE AILLEURS

Dans tous les pays comme le nôtre où plusieurs langues sont officielles, on n'hésite pas à faire circuler du papier monnaie non seulement bilingue mais parfois trilingue. C'est par exemple le cas de la Suisse. En Afrique-Sud, le papier-monnaie est libellé en anglais et en hollandais. Personne ne s'en plaint. Le bilinguisme est un fait admis, reconnu. Il est inconcevable que chez nous il se trouve des gens d'esprit assez étroit pour se plaindre de l'usage du français dans le libellé du papier monnaie.

Il est bien beau d'invoquer la constitution, de s'en tenir à la lettre de la constitution. Mais n'est-ce pas mesquinerie. Le leader de l'opposition devrait comprendre que la manière dont il invoque la constitution peut tout simplement paraître odieuse.

Les documents parlementaires ne sont pas bilingues mais anglais ou français. Il faut admettre ce fait. Mais en ressort-il que ces mêmes documents ne pourraient être bilingues, que la constitution le défend? On a trouvé plus commode, plus pratique d'avoir des documents dans l'une et l'autre langue, chaque député pouvant prendre connaissance d'un document dans la langue qui lui convient. Mais puisqu'on invoque la constitution, comment se fait-il que dans les années qui ont suivi immédiatement l'établissement de la Confédération le Parlement fédéral ait eu un livre des règlements parfaitement bilingue?

REGLEMENTS DE LA CHAMBRE BILINGUES

La-dessus, M. Lapointe produit une copie des règlements de la Chambre, en 1868, en 1876, en 1896. Toutes ces publications sont bilingues. Subséquemment, sans doute pour éviter des frais, on a cru mieux faire en publiant une édition française et une édition anglaise des règlements et de tous les autres documents parlementaires. Cela ne démontre pas que le bilinguisme est anticonstitutionnel, contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution. C'est bien en vain que le leader de l'opposition cherche à démontrer sa théroie.

De même que l'on a pu trouver plus commode, plus pratique et plus économique d'avoir une édition française et une édition anglaise de certains documents, il parait maintenant plus commode, plus pratique et plus économique de faire émettre par la *Banque du Canada* du papier-monnaie libellé en français ou en anglais.

DROITS EGAUX

Au dire du leader de l'opposition, le Canada n'est pas un pays bilingue mais simplement un pays où deux langues sont officielles. Cette distinction implique un esprit de domination que "le plus grand conservateur de tous les temps", sir John A. Macdonald n'admettait pas. Sir John prétendait qu'il ne devait pas y avoir de race inférieure et de race supérieure au Canada, de race conquérante et de race conquise. Il maintenait que tous les Canadiens devaient être égaux, égaux dans leurs droits de citoyens britanniques.

Tous les Canadiens ont des droits égaux. Ce que disait autrefois sir John A. Macdonald est encore vrai aujourd'hui.

Il y a dans la province de Québec, dit M. Lapointe, un groupe de jeunes qui croient que le Canada français ne pourra subsister sans sortir de la Confédération. Ils considèrent que le Canada français, qu'une partie du Canada français, la province de Québec, doit se séparer des autres provinces, s'organiser tout seul, constituer un Etat français distinct du reste du Canada. Ces jeunes se trompent. Ils ont tort de croire que leurs droits ne peuvent être reconnus dans la Confédération.

SANS LA CONFEDERATION

"C'est de mon siège de député que je tiens à le leur dire", déclare M. Lapointe. Et il ajoute que les Canadiens français n'auraient pu accomplir sans la Confédération ce qu'ils ont accompli déjà. Sans la Confédération, ils n'auraient pu obtenir les droits qu'ils ont aujourd'hui.

M. Lapointe dit encore que c'est une erreur de croire que les Canadiens français doivent chercher à constituer leur propre parti au sein du Parlement canadien, en marge des deux grands partis. C'est une erreur, affirme-t-il, que de vouloir constituer un parti selon la race ou selon la langue. Que chacun se rattache donc au parti dont les principes lui conviennent.

"Je ne vois pas quel grand mal cela peut faire si la *Banque du Canada* fait dorénavant circuler des billets à la fois anglais et français.

M. Bennett intervient: Mais vous les avez déjà.

M. LAPOINTE A APPRIS L'ANGLAIS

M. Lapointe riposte que la cause qu'il plaide lui paraît assez juste. "On ne pourra me tenir pour un nationaliste outrancier, à vues étroites. Quant je suis venu ici pour la première fois, je ne savais pas un mot d'anglais. J'ai dû travailler et travailler dur pour en apprendre le peu que j'en sais. Plusieurs de mes collègues de la province de Québec se trouvent aujourd'hui dans la même situation où je me suis trouvé. Alllez-vous dire à tous ces gens-là que vous leur faites des concessions? Que le leader de l'opposition, de grâce, ne parle donc plus de concessions. Nous n'en voulons pas de consessions. Nous n'en avons pas besoin. Nous ne demandons même pas de privilèges. Nous demandons simplement le droit de vivre comme nous en avons le droit chez nous. Il y a neuf générations des miens qui dorment dans la terre de ce pays. Je n'ai pas besoin que l'on me fasse de concessions, de privilèges dans cette terre canadienne. Je ne crois pas dépasser la mesure en demandant que la loi d la *Banque du Canada* soit modifiée dans le sens indiqué."

La masse des députés, tant de langue anglaise que de langue française, ont acclamé M. Lapointe.

M. R.-B. BENNETT

Voci la substance des remarques plutôt cassantes de M. Bennett qui lui ont attiré la prompte riposte de M. Lapointe.

Cette question de la monnaie bilinque n'aurait pas dû être soulevée dans les circonstances actuelles, dit-il. Il y a bien assez d'autres problèmes sans que l'on pose aussi celui-là.

Mais puisque la question se pose, M. Bennett n'hésite pas à manifester son opposition au bilinguisme de la monnaie. A son dire, il ne convient pas qu'une minorité impose sa volonté à la mojorité. Il ajoute cependant que ce qu'il dit là n'est que l'expression de son opinion personnelle. Il laisse à chacun des députés de son parti de prendre l'attitude qui lui conviendra en la matière.

Il rappelle que c'est son gouvernement qui a voulu que la *Banque du Canada* puisse émettre des billets français tout aussi bien que des billets anglais. "C'était une concession, un geste de bonne volonté. Il fut admis par tout le monde que c'était une concession".

M. Bennett tient à cette idée de "concession", de "privilège". Il insiste là-dessus. Il ajoute qu'un prochain Parlement aura parfaitement le droit d'abroger ce que le Parlement d'aujourd'hui va faire.

S'il faut en croire M. Bennett, l'émission de billets bilingues par la *Banque du Canada* va exactement à l'encontre de tout ce que le feu sénateur Belcourt a soutenu de son vivant à propos des droits linguistiques des Canadiens français.

On ne voit pas bien à quoi cela rime mais il faut le prendre comme c'est dit.

EN FRANCAIS OU EN ANGLAIS A QUEBEC

Si j'étais aujourd'hui au Parlement de Québec, dit M. Bennett, juste à la veille de la dissolution de ce Parlement, je n'aurais pas à ma disposition un feuilleton bilingue mais j'aurais le choix entre un feuilleton rédigé en anglais et un feuilleton rédigé en français. J'aurais à faire mon choix. C'est la même chose ici. Les bills du Parlement fédéral ne sont pas bilingues. Ils sont imprimés dans l'une et l'autre langue. Chaque député a le droit de choisir le texte qui lui convient, le texte français ou le texte anglais.

TIMBRES-POSTE BILINGUES

Par condescendance, par pure concession, on est allé encore plus loin. Des timbres-poste bilingues ont été émis. Le mot "postes" a été inscrit à côté de l'inscription "postage". Le même mot français "postes" a été inscrit sur les voitures du courrier postal dans la ville d'Ottawa. Encore de la tolérance de la part de gens qui ne tiennent qu'à voir régner l'harmonie dans ce pays.

M. Mackenzie King— Pourquoi ne pas continuer dans une si bonne voie, ne pas voter ce que le gouvernement propose?

M. Bennett. — Voici mon point. En faisant décréter par la loi que les billets pourraient être émis dans l'une et l'autre langue, nous avons laissé à chacun le droit de choisir le genre de billet qui lui conviendrait. C'était un beau geste de notre part mais qui ne créait pas un droit. C'était une concession qui a d'ailleurs donné lieu à beaucoup de débats.

Est-il équitable que la *Banque du Canada* émette des billets bilingues?

M. Bennett vient à peine de poser la question que les députés de la droite lui ont déjà répondu: *Yes!* "OUI!"

M. Bennett répète sa question: Est-ce bien équitable? — La réponse avait d'abord été faite par un petit nombre de députés ministériels. Cette fois, la réponse prend de l'ampleur. C'est: oui! mais presque vociféré.

Après tous les autres, on entend le ministre des Postes, M. Elliott, qui n'a pas la réputation d'être particulièrement sympathique aux Canadiens français, dire: Oui!

M. Bennett revient à la charge. — Vous le croyez? Est-ce bien équitable?

M. Thomas Vien, député d'Outremont. — Pourquoi pas?

M. Bennett. — Pourquoi pas?

M. Vien. — Oui.

LA LIBERTE DU CHOIX

M. Bennett. — Parce que la liberté du choix doit subsister. La liberté du choix, les gens n'ont jamais demandé autre chose. La loi reconnaît des droits à la majorité et elle en reconnaît aussi à la minorité. Pourquoi la minorité irait-elle au delà de ce qui lui est permis par la constitution?

Maintes concessions ont été faites, dit M. Bennett, au nom de la tolérance, de la bonne volonté. Mais chaque fois qu'une minorité a voulu s'imposer, imposer sa volonté au lieu de laisser librement s'exercer le droit de choisir, c'est la minorité qui a fini par en souffrir.

M. Bennett bafouille à propos du droit de choisir, de la liberté de choisir. M. King lui demande s'il y a vraiment un droit de choisir à propos des billets de la Banque du Canada. Ne serait-il pas simplement plus commode et plus pratique d'avoir des billets bilingues?

"LE CANADA N'EST PAS BILINGUES"

M. Bennett bafouille encore. Il parle de la lutte scolaire ontarienne. Nous avons fait de notre mieux pour en venir à un compromis raisonnable. Puis il continue: Il est inexact et injustice de prétendre que ce pays est bilingue. Le Canada est un pays où deux langues sont officielles. Le sénateur Belcourt l'a dit et je ne crois pas que l'on puisse le réfuter. Il y a deux langues officielles au Canada mais le pays n'est pas bilingue.

Un député. — Quelle est la distinction? M. Bennett. — La distinction est tellement évidente que je n'ai pas besoin de répondre. Il y a limitation dans un cas mais non pas dans l'autre. L'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord reconnaît la langue officielle. Cet article porte sur les droits constitutionnels et sur le droit de déterminer, de créer la langue officielle. Mais cherchez le billnguisme officiel et vous verrez que cela n'existe pas. Ici, je le répète, nous avons deux langues.

Pour terminer, M. Bennett dit que les Canadiens français feraient bien mieux de ne pas insister pour que la minorité l'emporte sur la majorite, qu'il vaudrait bien mieux de ne pas faire cela maintenant, qu'il vaudrait bien mieux de ne pas le faire du tout mais d'attendre que la majorité soit disposée à faire de nouveau acte de tolérance et accorde à la minorité, comme concession, ce que celle-ci réclame actuellement comme un droit.

C'est un précédent dangereux, dit-il, que de laisser la minorité imposer ses volontés à la majorité. Je demande à mes amis de ne pas faire cette concesssion maintenant. Nous le regretterons profondément.

LA MONNAIE BILINGUE APPROUVEE

OTTAWA.— Repoussant les assauts de l'opposition, le gouvernement King a inséré dans la loi de la Banque du Canada une clause pour assurer l'impression d'une monnaie bilingue.

Comme couronnement du débat qui fut parfois assez vif, le gouvernement fit battre par un vote de 160 voix contre 43, une motion de M. Harry Barber (cons. Fraser Valley) qui aurait eu pour effet de maintenir la pratique consistant à émettre des billets en anglais et des billets en français.

M. Tucker prononce un discours en français

Le député de Rosthern désire rendre la politesse aux députés canadiens-français qui parlent anglais aux Communes.

OTTAWA.— Au cours du débat déclenché par M. Bennett à la Chambre des Communes, à propos du bilinguisme des billets de la *Banque du Canada*, M. Walter-Adam Tucker, avocat, député de la circonscription Saskatoon de Rosthern, a tenu à prononcer un discours en français. M. Tucker a parlé après M. Bennett. Son discours était comme une manière de protestation contre les propos du leader conservateur.

M. Tucker occupe à la Chambre une banquette presque voisine de celle du député de Jacques-Cartier, M. Vital Mallette. Celui-ci a donc été le premier à féliciter M. Tucker. Le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, l'a fait tout de suite après.

Voici le texte du discours de M. Tucker:

Comme marque de mon grand respect pour mes concitoyens canadiens de langue française, je désire dire quelques mots au meilleur de ma capacité dans leur langue.

M. Lapointe: Très bien.

M. Tucker: Je voudrais seulement être capables de la parler avec la même facilité que nos députés canadiens-français lorsqu'ils parlent anglais. Depuis que le Parlement s'est assemblé, la plupart d'entre eux ont fait, en anglais, de splendides discours. Je désire simplement indiquer que j'amerais à leur rendre la réciproque si je le pouvais.

Quelques députés: Très bien! Très bien!

M. Tucker: Une des choses qui me rendent fier d'être un Canadien, c'est que je crois qu'au Canada nous avons été plus loin que n'importe quel autre peuple en nous élevant au-dessus des préjugés de race et de religion.

Quelques députés: Très bien!

M. Tucker: Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, Rosthern, il y a un nombre considérable de gens de différentes races qui sont tous devenus de magnifiques citoyens canadiens. Dans ce comté on entend rarement parler de la religion ou de la race de qui que ce soit. Un homme est accepté à titre de bon ou de mauvais citoyen. J'espère voir le jour où cet esprit existera partout dans le Canada, de l'Atlantique au Pacifique.

En revenant de la guerre, je suis passé par Québec et j'ai vu une chose que j'aime à me rappeler. Sur le même champ de bataille des Plaines d'Abraham, le peuple du Canada a érigé des monuments aux chefs des armées anglaises et françaises qui combattirent et moururent là, Wolfe et Montcalm. Cela est typique des sentiments du peuple canadien.

Nous sommes tout aussi fiers de Montcalm que nous le sommes de Wolfe. Ce sont deux des plus grands héros de notre histoire nationale.

Quelques députés: Très bien! Très bien!

M. Tucker: En terminant ces quelques remarques en français permettez-moi de suggérer que l'esprit avec lequel nous révérons ces deux héros continue à croître au Canada afin que nous puissons travailler ensemble, sans considération de race ou de croyance religieuse, pour faire de ce pays une terre digne de nos héroïques ancêtres, qui furent les pionniers de notre beau Canada, sans égard à leur origine.

J'appuierai cet article du projet de loi.

Il s'agit de l'article qui se rapporte au bilinguisme des billets de la Banque du Canada.)

M. LAPOINTE

M. Lapointe: Avant de procéder aux quelques remarques que je veux faire, je désire féliciter et remercier mon honorable ami de Rosthern (M. Tucker) des remarques qu'il vient de faire. Il a parlé comme un vrai Canadien. Je souhalte et j'espère que les idées qu'il vient d'exprimer croîtront et se développeront à travers la Confédération canadienne.

LA ST-JEAN-BAPTISTE à SASKATOON

Dimanche, le 28 Juin, 1936

a. --- Grand'messe solennelle à l'Eglise des SS. Martyrs Canadiens, à 10:45 du matin.
(Célébrant, Mgr J. B. Bourdel, V.G.)

b. --- Grand Ralliement au terrain de l'Exhibition, à 2 hrs p.m.

c. --- Jeux et Courses au terrain.

d. --- Souper du Bon Vieux Temps,
Dans la salle des Directeurs du Terrain de l'Exhibition à 6 hrs p.m.
DISCOURS & CHANTS PATRIOTIQUES.

Orateurs: MGR BOURDEL, V.G., OMER DEMERS, M.L.A., ADRIEN DOIRON, K.C., ANTONIO DE MARGERIE, R. P. L. SIMARD, O.M.I., MAGISTRAT J. T. LEGER, L. P. FORTIN, J. CHAMARD, et L. A. DEMERS, curé.

Admission au Souper: 35c --- Enfants 15c



La perte d'une nationalité est un des malheurs de la race humaine qui appelle le plus de sympathie.

Lacordaire.

Un timbre commémoratif de Mgr Lartigue émis par la Société St-Jean-Baptiste

Utilisons-le

MONTREAL. — La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a émis cette année un timbre pour commémorer le centenaire de l'érection canonique du diocèse de Montréal.

Ce timbre à l'effigie de Monseigneur Lartigue, premier évêque du diocèse de Montréal, est l'oeuvre de M. Roland-Hérard Charlebois, diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal. Litographié par la Lithographie du Saint-Laurent (limitée), il est tout à fait canadien et se présente au public sous cinq couleurs différentes: brun, rouge, noir, bleu et ble-vert.

Celle initiative inaugurée en 1934 par la publication du timbre Duvernay, continué en 1935 par la mise en circulation du beau timbre



de Jacques Cartier, a pour but de faire connaître les grandes figures de notre histoire canadienne. C'est là l'un des moyens excellents de faire apprendre l'Histoire du Canada.

Chacun peut contribuer au succès des oeuvres et des entreprises de la Société de Jean-Baptiste en achetant quelques exemplaires de ce timbre. Il y a bien des manières de l'utiliser. Qu'est-ce qui empêche de s'en servir pour orner son papier à lettre? Il a sa place toute marquée sur les programmes de fêtes religieuses et sur ceux des réunions de famille. En le collant sur les enveloppes, sur le côté oposé à la suscription, sur les paquets et sur les colis, ce papillon pourra parcourir toutes les parties du monde.

On peut se procurer le timbre de Monseigneur Lartigue en s'adressant au secrétariat de la Société Sainte-Jean-Baptiste de Montréal, 1182, rue Saint-Laurent, à Montréal, moyennant UN DOLLAR ($1) la feuille de cent timbres.

———:::———

On n'est pas nécessairement une grande nation, parce qu'on est l'effroi du monde.

Claretie.

SUR LA FERME

Les fléaux d'été dans la maison

Les insectes de tous genres qui nuisent aux habitations sont plus nuisibles pendant l'été qu'aux autres époques de l'année. Ceci s'applique spécialement à ces fléaux destructeurs que l'on appelle la mite des vêtements et la bête des tapis, qui se propagent si rapidement dans une atmosphère chaude et humide. Les fourrures, les lainages, et les autres tissus peuvent être grandement endommagés lorsqu'ils ne sont pas bien protégés. Les fourrures devraient être mises dans un entrepôt froid, ou, après avoir été battues et brossées au soleil, suspendues dans des sacs à l'épreuve des mites, contenant une quantité généreuse de flocons de naphthaline. Les pardessus d'hiver et les autres vêtements et couvertures de laine peuvent être enveloppés et entreposés de la même façon, avec de la naphthaline, dans des caisses ou des boites.

Lorsqu'on fait le nettoyage de la maison, on devrait examiner soigneusement les armoires, les greniers, et les soubassements, et enlever tous les matériaux dans lesquels les mites et leurs larves peuvent se propager. Les endroits qui logent la poussière comme les fentes des planchers, derrière les plinthes, les conduits des fournaises, exigent une attention spéciale, car c'est souvent dans ces endroits que les insectes se multiplient pour sortir en légions au grand étonnement des ménagères. Un balai aspirateur est très utile pour supprimer ces sources d'invasion.

Un nettoyage fréquent et parfait de la maison est très utile contre un grand nombre d'autres insectes ainsi que contre les mites des vêtements et les bêtes des tapis. Par exemple, les puces des chiens et des chats, dont les larves se nourrissent de matièrs organiques dans les fentes des planchers, ne peuvent se développer si les planchers sont tenus scrupuleusement propre. Il faut aussi laver les animaux, ou saupoudrer leur fourrure avec de la poudre fraiche de pyrèthre, après les avoir mis sur une feuille de journal, que l'on replie ensuite soigneusement et que l'on brûle pour détruire toutes les puces qui peuvent être tombées de leur hôte après être engourdies par l'insecticide.

Entrefilets

La plus forte expédition d'oeufs canadiens sur les Iles britanniques qui ait eu lieu depuis quelques années, a été faite dernièrement. Elle comprenait 3,537 caisses, l'équivalent de sept charges de wagon.

Le nouveau sanctuaire des oiseaux migrateurs qui vient d'être etabli à Black Pond, comté de King, Ile du Prince-Edouard, comprend 17 fermes.

"Evoluons-nous en Angleterre? S'il en est ainsi, dans quelle direction? Sommes-nous meilleurs ou pires que nos pères et nos mères, nos grands-pères et nos grand'mères? Avons-nous de meilleures manières, sommes-nous plus cultivés, plus compétants; ou sommes-nous plus gâtés, plus prétentieux, énergiques, moins honnêtes dans nos relations? Grandissons-nous, et sommes-nous d'un commerce plus agréable? Ou sommes-nous, en tant que nation, sur la pente d'une régression infantile, n'ayant plus le caractère de ceux qui ont été élevés dans un siècle plus austère".

The Economist.

Le tabac est attaqué par cinq espèces de vers gris. Deux de ces espèces se nourrissent au-dessous de la surface de la terre, tandis que les trois autres coupent la tige ou les feuilles-au-dessus de la surface du sol. L'espèce la plus commune pond ses oeufs sur la terre cultivée, tandis que les autres préfèrent les champs herbeux ou infestés de mauvaises herbes. On peut supprimer toutes ces espèces en pratiquent strictement les deux moyens repressifs indiqués par le laboratoire entomologique du Ministère fédéral de l'Agriculture de Chatham, Ontario.

La sécheresse aux Etats-Unis

WINNIPEG.— La sécheresse persistante aux Etats-Unis a fait monter le prix du blé, à la Winnipeg grain exchange, de près de trois sous. Cette situation alarmante augmentera les exportations de blé canadien sur les Etats-Unis. On croit communément que les Américains importeront environ 1,500,000 minots de blé.

PRIX MINIMUM, $1.00

CALGARY.— A une réunion de l'exécutif des fermiers-unis de l'Alberta, une résolution a été adressée au premier ministre Mackenzie King, demandant la garantie du prix minimum d'une piastre le minot de blé, pour la récolte de 1936.

DIVERS

Le fléau des chenilles

TORONTO.— Le fléau des chenilles qui a menacé le nord de l'Ontario et qui a dépouillé plusieurs arbres, touche à la fin; mais il peut revenir pendant trois ans, en juin.

Novelles compagnies

Bientôt deux nouvelles compagnies établiront leurs bureaux-chefs ici. L'incorporation de la "Richmond Wineries Western Limited" possédé un capital de $120,000 en actions.

Cette fabrique d'embouteillage de vin s'établira dans l'ancienne brasserie Red Wing.

L'autre compagnie sera une rafinerie de gazoline américaine, située sur le grand chemin, à la seizième rue ouest. Déjà sept grands réservoirs ont été instalés à cet endroit.

Une abondante récolte

D'après M. N. McDiarmid, cette année la récolte sera très abondante, ce qui arrive tous les sept ans. La dernière bonne récolte fut celle de 1929, il y a sept ans.....

Après la sécheresse, la température froide a raffermi les racines des plantes. De plus, les pluies récentes ont beaucoup amélioré les champs et les jardins. Maintenant, ce qu'il faut c'est de la chaleur.

Les exportations toujours à l'avant

OTTAWA.— Les exportations du Canada sur les pays de l'Empire britannique, en mai dernier, se totalisent à une valeur de $40,867,687, ce qui représente une augmentation de $8,888,597 ou 28 pour cent de plus qu'en mai 1935, d'après le rapport du bureau des statistiques du Dominion.

Meilleures exportations

SOREL, QuE.— Jusqu'à date, l'élévateur du port de Sorel a manipulé 6,528,720 minots de blé, depuis l'ouverture de la présente saison de navigation, ce qui est déjà beaucoup plus que durant toute la saison de 1935.

LA GRELE

SASKATOON.— Dans le district de Biggar, la grêle a causé un peu de dommages aux plantes. Il a aussi grêlé, sans grands dommages à Hepburn, Wilkie, Macklin, Adanac, Lloydminster, Furness, Asquith et Arelee.

Le surplus de blé

OTTAWA.— Pour la semaine finissant le douze juin dernier, le blé dans les entrepôts a diminué de près de 50,000,000 de boisseaux, comparativement à la même semaine, l'an dernier.

Un puits de 6,824 pieds de profondeur

CALGARY.— A Turner Valley, un puits de 6,824 pieds de profondeur, peut fournir jusqu'à 1,500 barils d'huile, par jour.

LA TAXE DU REVENU

OTTAWA.— En mai dernier, la collection de la taxe du revenu a augmenté de près de $9,000,000 sur le mois de mai 1935.

Les besoins du consommateur

OTTAWA.— M. J. G. Gardiner, ministre fédéral de l'agriculture, à la conférence annuelle des manufacturiers d'aliments, émit l'opinion que les prix des produits de la ferme devraient être mieux régularisés, en tenant compte des besoins du consommateur, et en visant plus à la qualité des produits. Ainsi, il est facile de régulariser la vente du blé par grade. Mais la classification des bestiaux présente un problème plus dificile.

Situation des marchés

REGINA.— Le grand apport des éleveurs de bestiaux au Canada résulte de notre avancement continuel sur le marché anglais.

Le congrès annuel des "Co-operative Trading Associations", a lieu au parlement de Régina, aujourd'hui et demain.

L'accord commercial entre l'Angleterre et Ottawa expire cette année, au mois d'août. Ce pacte commercial de cinq ans sera examiné à la prochaine conférence impériale, en 1937.

Aux Etats-Unis, les unions du crédit progressent.

L'Espagne qui depuis vingt ans contrôlait l'industrie du blé a abandonné ces mesures gouvernementales. L'administration du Crédit fermier rapporte qu'au Etats-Unis il y a 8,794 associations de marché agricoles, réunissant 2,490,000 membres, avec un capital annuel d'affaires de $1,343,000,000.

Coopération agricole

Aux Etats-Unis, dans l'état de Fordson, à Chelmsford, sur trois fermes, la coopération agricole a obtenu d'intéressants résultats: l'accroissement des travailleurs de la terre et l'augmentation des vives dans ces contrées.

Le marché du blé canadien

Dans l'ouest du Canada, le coût de la vie des fermiers requiert chaque année une récolte d'environ quatre cents millions de minots de blé, dont 280 millions pour les exportations.

Depuis 1929, les exportations du blé canadien ont toujours diminué, de 300 millions de boisseaux exportés, annuellement, jusqu'à 165 millions de boisseaux, l'an dernier. Ce qui représente la perte de plusieurs marchés mais comment les regagnés?

Le bien-être des habitants de l'Ouest du Canada exige que les exportation annuelles de blé soient d'au moins de 280 millions de minots.

Avant 1929, le blé et la farine canadienne étaient vendus dans plus de soixante-et-dix pays, et une population d'au delà 300 millions de personnes mangeait du pain amélioré par la farine canadienne. Tout cela a changé. Ainsi, le commerce mondial du blé canadien a décliné de 46 pour cent.

Le blé "Marquis" encore roi

En dépit de plusieurs variétés de blé, le "marquis" reste encore le roi des blés, depuis vingt-cinq ans.

En Alberta, le blé Marquis comprend 49 pour cent de toute la récolte du blé, le Garnet 22.4 pour cent, le Red Bobs 18.9 pour cent et le Reward 6.8 pour cent.

En Saskatchewan, le "Marquis détient une moyenne de 72.6 pour cent de toute la récolte du blé, le Garnet 8.5 pour cent, le Durum 4.2 pour cent et le Ceres 3.3 pour cent.

Au Manitoba, le Durum 38.9 pour cent, le Ceres 24 pour cent, le Marquis 22.1 pour cent, le Reward 10.8 pour cent, le Garnet 2 pour cent, le Red Bobs .5 pour cent et d'autres variétés 1.7 pour cent.

En général, 23,285,000 acres de terrain sont ensemencées en blé, dans les trois provinces des prairies. Ce printemps, 13,842,124 acres furent allouées au Marquis, soit 59.4 pour cent.

EN ALBERTA

EDMONTON.— Le gouvernement provincial de l'Alberta publiera une liste de marchandises fabriquées en Alberta. Le premier ministre Aberhart croit que cette initiative donnera plus de travail aux albertains et augmentera le commerce. Blentôt on commencera les travaux des chemins, dans cette province, continue M. Aberhart. Jusqu'à présent dit-il, nous n'avons pu obtenir de l'argent: mais avec les bons "de prospérité(?)" nous irons de l'avant. Ces bons seront réellement des certificats de "prospérité?" appuyés sur les ressources de la province. Les ressources sont meilleures que l'or. Vous pouvez consommer le blé, mais non pas l'or".

10,000 EMPLOYES

OTTAWA.— D'après un arrangement entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer, le Canadien National et le Pacifique Canadien, 10,000 hommes seront employés cet été à l'entretien et à l'amélioration des voies ferrées, d'après une déclaration de M. C. D. Howe, ministre des chemins de fer.

Signez et envoyez cet avis!

SI VOUS ETES:

a) Détenteurs d'actions d'une ou de plusieurs compagnies ayant des intérêts dans l'Ontario telles que les banques, les compagnies Industrielles, commerciales, minières, etc;

b) Sociétaires ou membres d'entreprises commerciales ou industrielles, de compagnies d'assurances mutuelles, etc., opérant dans l'Ontario,

ENVOYEZ L'AVIS CI-DESSOUS AU SECRETAIRE DE CHACUNE DE CES COMPAGNIES — ENVOYEZ-LE AVANT LE 30 JUIN:

FORM 14

Notice from Shareholder or Member of a Corporation
(Section 33c of the Assessment Act)

To the Secretary of .... (nom de la compagnie) ....

(adresse) .... , Ontario.

I, ... (nom et adresse du sociétaire ou de l'actionnaire) ...., a share holder in or member of the above corporation and being a Roman Catholic and separate school supporter require that all shares of or membership in the corporation which I may hold on the 1st day of January in this and any succeeding years according to the registers of the corporation shall be deemed to be shares of or membership in the corporation held by a Roman Catholic and separate school supporter for the purposes of section 33a of The Assessment Act.

Dated this .... day of June, 1936.

Witness:

....

....

....
(Signature de l'actionnaire ou du sociétaire

Publié par l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario.

PLUS D'EMPLOYES

TORONTO.— M. Peter Heenan, ministre des terres et forêts, en Ontario, a déclaré que l'an dernier il y eut douze milles employés de plus dans les forêts, si on fait la comparaison avec l'année précédente.

LE MARCHE

Le blé

WINNIPEG, le 22 juin

Blé— No. 1 dur 85 3-8; No. 1 nord 83 5-8; No. 2 nord 81; No. 3 nord 77 3-8; No. 4 nord 73 1-8; No. 5, 65 3-8; No. 6, 61 3-8; Fourrage 49 3-8; No. 1 Garnet 78 7-8; No. 2 Garnet 77 3-8; Durum 76 7-8; No. 4 Spécial 78 3-8; No. 5 Spécial 75 7-8; No. 6 Spécial 72 3-8; Voie 83 3-8.

Avoines.— No. 2 CW 33; No. 3 CW 29 1-2; Ex. 1 fourrage 29 1-2; No. 1 fourrage 28 3-4; No. 2 fourrage 26 1-4; No. 3 fourrage 22 3-4; Voie 31 3-4.

Orge.— No. 3 CW 39; No. 4 CW 37; No. 5 CW 35 3-4; No. 6 CW 34; Voie 38 3-4.

Lin.— No. 1 CW 149; No. 2 CW 145; No. 3 CW 134; No. 4 CW 125; Voie 149.

Seigle.— No. 2 CW 48.

Les bestiaux

PRINCE ALBERT, le 22 juin

Reçus en fin de semaine: 57 bêtes à cornes, 5 veaux et 83 porcs.

Bonnes taures de boucherie $3.25 à $3.50. Autres $2.50 à $3.25. Veaux "medium" $3.00 à $3.50.

Le marché des porcs fut meilleur, bacons hors-voie $8.65; lourds $8.15 truies $5.25 à $6.00.

LE CHANGE

Le 22 juin

La livre sterling à New York 5.01 11-16 (5.01 1-2); Le dollar canadien à New York .99 3-4 (.99 11-16). Le franc à New York 6.59 7-8 (6.59 1-2) La livre sterling à Montréal 5.03 1-8 (5.03 1-32). Le dollar américain à Montréal 1.00 9-32 (1.00 9-32). Le franc à Montréal 6.61 3-4 (6.61).

En or.— La livre 12s. 3d. (12s 3d) Le dollar américain 59.39 (59.33) sous; La piastre canadienne 59.24 (59.24) sous.



Les boeufs d'exportation et l'hypoderme

Pour se conformer à un ordre du Gouvernement Britannique, tous les boeufs exportés du Canada sur l'Angleterre, le pays de Galles, et l'Ecosse, de mars à juin inclusivement de chaque année, doivent être traités avec une préparation afin de réduire les risques d'introduction de l'hypoderme ou oestre du boeuf.

Les boeufs canadiens destinés à l'exportation sur les Iles Britanniques seront traités par des inspecteurs de la Division de la Division de l'industrie animale du Ministère fédéral de l'Agriculture, ou sous une surveillance officielle, aux frais du Ministère. La préparation prescrite contient de la racine de Derris, qui tue la larve naissante de l'oestre. Ce traitement est appliqué au moment où les boeufs sont munis d'une plaque au point d'expédition ou d'exportation, et un certificat officiel est délivré attestant que les boeufs ont été traités conformément aux exigences de l'arrêté anglais (traitement des boeufs) sur l'hypoderme, 1936.

CONTRIBUTIONS DE NOS CORRESPONDANTS

La Vie Française en Saskatchewan

****

Ferland

Tiens! voilà que Ferland se réveille avec l'été. Le chroniqueur a sans doute pris une vacance qui a endormi sa plume. Peut-être commence-t-il ses vacances! Quelle qu'en soit la cause, disons que c'est le printemps qui l'a réveillé, et, surnoisement, laissons courir la plume.

Le 31 mai, monsieur le Curé ainsi qu'un grand nombre de paroissiens se rendaient à Gravelbourg à l'occasion de la visite du Cardinal à cette dernière ville. Dimanche le 14, Ferland célébrait la Fête-Dieu. La procession dirigée par M. M. Fortunat Dion et Jules Coture, après avoir parcouru la rue s'arrêta au reposoir dressé sur la façade de la demeure de M. Horace Pinet. Le dais était porté par M. M. Alfred et Napoléon Dion, Adonais Morin et Homer Barsalou. Le soir avait lieu à la salle paroissiale une représentation de vues animées de la vie de S. François d'Assise.

RETOUR:

Le 30 mai, M. Oliva Chabot nous revenait en parfaite santé après avoir passé trois mois aux hôpitaux de Regina et Fort San. Mlle Estelle Dion est de retour à Ferland après avoir passé un an à l'Ecole Normale de Moose-Jaw. Nos étudiants du Collège Mathieu de Gravelbourg, M. M. Gérard Couture, Adrien Chabot, Léonard et Rosario Morin, Arthur Nogues, Alfred Chabot et Nicolas Wedensky sont revenus passer leurs vacances dans leur famille.

****

VISITE:

M. et Mme Joseph Audet de Val-Marie étaient à Ferland le 14 dernier.

Le 14 juin, Mme Joseph Fournier, M. et Mme Aristide Fournier, M. Charles Henri Fournier, Mlle Alma Bonnet et M. Emile Couture payaient visite au Dr et Mme Beaudoin de Ponteix.

———:::———

Montmartre

La procession a eu lieu, le 14 juin, à travers les rues du village. Plusieurs comités furent formés pour organiser cette fête. On prépara deux reposoirs et une arche chez MM. W. O'Shaughnessy et W. Lavoie. Une température idéale favorisa le déroulement de cette belle cérémonie à laquelle prit part une foule considérable. L'église et les rues étaient artistement décorées, et des arbres verdoyants bordaient le parcours de la procession.

Les examens de français eurent le 6 juin. Les surveillants étaient MM. F. Renodeau, Paul Bilodeau, Georges Pépin, Ph. Perron et Alb. Lévesque.

M. Donat Robert vient de s'acheter un terrain près du village où il va continuer l'élevage du renard argenté et du vison.

M. Léopold Caron et sa famille sont déménagés à Tyvan, endroit plus proche du territoire commerciale de M. Caron.

M. Achille Rioux est revenu de l'Abbitibi, après une longue absence.

****

Mlle Lucienne Faubert est actuellement en vacances chez ses parents.

M. Jimmy Cregan est arrivé du collège de Gravelbourg et semble heureux de rencontrer ses amis d'ici.

M. E. Tricotaux, notre orfèvre, est en convalescence, après une sérieuse maladie. Il est retourné à son travail.

DE PASSAGE:

M. et Mme Poirier de Dollard, chez M. F. Renodeau;

M. et Mme Isaïe Ritchot, Mlle Augustine Ritchot, M. A. Ritchot, M. Gabriel Cloutier de St-Norbert, Man., chez M. W. O'Shaughnessy.

———:::———

Arborfield

Mme Anna Lussier, épouse de M. Wilfrid Lussier, est décédée vendredi dernier.

M. Lussier et la famille LeBras désirent remercier bien sincèrement tous ceux qui ont sympathisé à leur douleur et leur sont venus en aide dans la rude épreuve qui vient de les frapper.

———:::———

Leoville

Mme Jos. Rouillard profite de l'excursion pour revoir sa famille à St. Casimir, P. Q. Sa fille, Cécile, de Saskatoon est en promenade chez ses parents.

DE PASSAGE:

Léon Denis et son épouse, Clotharie, de St. Denis; H. Ploquin de Prud'homme; A. Lajeunesse et sa famille de Debden; Mme Bouchard de Shell River; Charles Ménard de Lampman.

EN VOYAGE:

A Prince-Albert: Monsieur le Curé A. Grimard assista à la retraite ecclésiastique. E. Mates et son fils Léo, Ex. Boire et son épouse. P. Colleaux et Louis Huot.

M. Gardiner...

(Suite de la 1ère page)

alors. Mais je sais qu'il y était et je connais le genre de campagne organisée, campagne qui anéantit son parti en l'année 1935.

MEME CAMPAGNE

Les députés de l'opposition recommencent la campagne qu'ils ont faite à partir de 1922. Ils ont porté cette campagne d'une province à l'autre jusqu'à ce qu'ils aient établi des gouvernements conservateurs dans la majorité des provinces. Mais la population s'est vite aperçue que ce parti avait caché les vraies questions du jour. Nous ne résoudrons jamais rien si nous permettons que ces questions de régionalisme, de langue, de fanatisme racial ou de mésentente raciale interviennent chaque fois que nous avons à discuter un problème. On a parlé du timbre-poste bilingue ce soir. M. Bennett ne nous a pas dit qu'avant l'élection de 1930, ses partisans par tout le Canada ont fait la campagne sur la question de bilinguisme. Je me souviens qu'en notre province, on venait à l'école et on disait que si l'harmonie devait régner au Canada, il fallait faire disparaître le mot "postes" de ces timbres. Les conservateurs furent élus mais le mot "postes" est-il disparu? Seulement, à la place de 2 on voit un 3. (Applaudissement du côté des libéraux). Pourquoi cela? C'est que les conservateurs, au lieu de s'occuper des questions du jour, ont parlé de façon à instaurer dans ce pays un esprit qui a divisé l'Europe en nations qui se font la guerre.

EN ONTARIO

Voilà ce qui explique la propagande qui se fait aujourd'hui en Ontario, dans les provinces des prairies et qui gagne les maritimes.

M. Bennett semble vouloir faire croire à la population qu'il n'a aucune intention mauvaise, qu'il n'est qu'une colombe sans malice qui vole sur le pays, mais dans l'ouest, nous le connaissons. M. Gardiner parle alors du genre de campagne menée contre M. Mackenzie King dans l'ouest. Il parle aussi de la campagne accusant le gouvernement de Saskatchewan dont il était alors premier ministre d'avoir sacrifié l'avenir de la province pour un avantage politique temporaire. Il s'agissait des mesures prises par le gouvernement à l'endroit des catholiques et des Canadiens-Français de la province.

En 1931 en Saskatchewan, le parti conservateur fut entièrement balayée et que dire de la majorité obtenue par les libéraux au fédéral en 1935? Voilà la réponse à ce genre de campagne qu'on a menée et cette génération ne s'y laissera pas prendre de nouveau.

M. Gardiner termine par un nouvel appel à l'unité d'efforts. Il importe, dit-il, que la population du Canada s'unisse dans un commun idéal en appliquant à toute la population qui est chez-nous le principe de fair play britannique sur lequel l'empire britannique a été fondé.

———:::———

Les Examens de français Dons reçus

Cercle Paroissial de l'A. C. F. C., St-Front	$5.00
Cercle Paroissial de l'A. C. F. C., Bellevue	7.50
M. J. A. Roy, Delmas	volumes
Révérend Père J. P. LeSann, Titanic	1.00
M. Joseph Bourdois, Carlton	.25
Cercle Paroissial de l'A. C. F. C., Willow Bunch	12.00
Cercle Paroissial de l'A. C. F. C., Fishing-Lake	5.15
M. H. J. Coutu, C. R., Prince-Albert	1.00
M. B. Rio, Titanic	.50
M. Evariste Aeck, Carlton	1.00
M. Gustave Delmaire, Wauchope	1.00
La Paroisse de Saint-Louis	1.50
Mademoiselle Suzanne Rio, Titanic	1.00
M. Clément Mercereau, Carlton	1.00
Cercle Paroissial de Montmartre	12.22
M. Arsène Mercereau, Titanic	1.00
Cercle Paroissial de l'A. C. F. C., Laflèche	15.85
M. Albert Brochu, Colonsay	1.00
Madame Joseph Pelletier, Périgord	1.00
Monsieur G. Mercereau, Titanic	1.00
Les Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray, Tisdale	5.00
Cercle Paroissial de l'A. C. F. C., Dollard	6.42
Ecole Saint-Jean Baptiste, Titanic	.80
Classe des moyens, Ecole du Village de Debden	,.00
Ecole Ness, classe B. Jack-Fish-Lake	.35
Ecole du Village de Hoey	4.70

L'Association Catholique Franco-Canadienne offre ses plus vifs remerciements à ses Bienfaiteurs pour les dons généreux qu'ils viennent de lui adresser. Ces dons lui permettent de continuer l'oeuvre des examens annuels de français si importante pour notre groupe, et de récompenser les efforts que font les petits Franco-canadiens de la Saskatchewan pour étudier leur langue maternelle dans les conditions défavorables que l'on sait.

L'A.C.F.C., espère que l'exemple de patriotisme pratique donné par ces généreux bienfaiteurs sera suivi par beaucoup d'autres.

C'est pour les petits Canadiens-français de la Saskatchewan qu'elle tend la main.

Les dons doivent être adressés au:

SECRETARIAT DE L'A.C.F.C., VONDA, Sask.

Premier ministre



M. Adélard Godbout qui a succédé à M. Tashereau, comme premier ministre de la province de Québec.

———:::———

Revue Dominicaine

Voulez-vous savoir exactement ce qu'il faut emprunter et rejeter du sport américain pour refaire ici l'homme nouveau que réclame le Dr Carrel? lisez cet article, lourd de sens et léger de forme, que publie le T. R. P. Forest, en contribution à notre étude d'ensemble. Où en sont les recherches bibliques après un ralentissement dû en partie à la suspicion jetée sur des hommes devenus depuis les maîtres les plus écoutés? le R. P. Brunet répond à cette question dans une chronique judicieuse et informée. Aimez-vous les récits de voyage où l'on s'éloigne du Boedeker pour entrer dans la vie même des sites et de leurs habitants? vous serez servis par M. Séraphin Marion. Le T. R. P. Chenu vous parlera des rencontres de la jeunesse ouvrière avec les théologiens et de ce que ça peut donner. "Critieus" se mêle des affaires des hommes d'affaires et pousse une pointe en apologétique pour censurer des défauts qu'il estime nôtres et tient pour graves. Enfin les recensions portent sur des ouvrages actuels et sont suivies d'une table favorisant la reliure en deux tomes de l'année courante.

JUIN

R. P. G.-Henri Lévesque, O.P. — "Nationalisme et Religion".

T. R. P. M.-Ceslas Forest, O. O. — "Notre américanisation par les sports".

R. P. Adrien-M. Brunet, O. P. — "Chronique d'Ecriture Sainte".

M. S. Marion.— "Au pays des dolmens et des menhirs — I".

LES SENS DES FAITS

La J. O. C. au Saulchoir, par le T. R. P. Chenu, O. P. — Projections: S. E. Mgr Marie-Joseph Lemieux — Ponctualité commerciale — Probité en apologétique, par Criticus.

L'ESPRIT DES LIVRES

Poulet: Histoire du Christianisme (T.-M. C.) P. Louis-Marie: Hérédité (R.-M. V.) Langevin: Mère Marie-Anne (M.-A. L.) Lelong: Jésus et son pays (R. D.) Essais et bilans — Premières Journées Thomistes (A. L.) Accusés de réception Table des matières, 1er semestre.

———:::———

S. E. le cardinal est de retour à Québec

Le Cardinal Archevêque a atteint la vieille capitale cet après-midi à trois heures

QUEBEC, 18 juin. Son Em. le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, qui a quitté Vancouver le 13 juin dernier est arrivé à Montréal matin et a repris le train ce matin à 9 h. 30 à destination de Québec.

Le Cardinal-Archevêque de Québec a atteint la vieille capitale à 3 heures cet après-midi. Il fut reçu à la gare par de nombreuses personnalités religieuses et civiles.

Il semble que le long voyage de Son Eminence n'a pas eu l'heur de la fatiguer. Le Cardinal a en effet l'air d'être en meilleure santé que jamais.

———:::———

Nouveau préfet de la Vaticane

CITE VATICANE.— Le Rév. Père Anselme Albarada, Bénédiction de l'abbaye de Montserrat, a été nommé Préfet de la Bibliothèque vaticane, en remplacement de Mgr Jean Mercati qui sera prochainement élevé à la dignité cardinalice.

Le Rév. Père Arnold Vanlanachoot Prémontré, a été nommé à la bibliothèque des Langues orientales, en remplacement de Mgr E. Tisserant, qui sera, lui aussi, créé cardinal, lors du prochain Consistoire.

———:::———

La situation mondiale exige l'union des Eglise chrétiennes

TRENTON.— L'évêque protestant de New-York, William-T. Manning, parlant à la "conséeration" de l'évêque-coadjuteur du diocèse protestant du New-Jersey, a dit que les conditions actuelles du monde exigent une réunion de toute l'Eglise chrétienne, l'Eglise catholique et l'Eglise protestante.

"Les hommes des deux Eglises, dit-il, commencent à réaliser cette nécessité. Un monde qui est un demande une religion unique. Nous devons penser à cette réunion, et ce pour le plus grand bien du monde entier.

"Nous vivons en un temps de crise spirituelle et morale. Nous constatons maintenant qu'il n'y a pas d'autre base pour la société humaine, pour la morale, que la foi en Dieu et l'observance de sa loi".

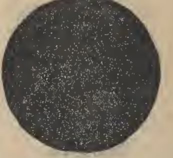
———:::———

Celui qui n'aime pas passionnément son pays ne sera jamais que la moitié d'un homme.

Edmond About.

FLUCTUATION
de nos
Abonnements
IL FAUT LES DOUBLER

100—	—100
95—	—95
90—	—90
85—	—85
80—	—80
75—	—75
70—	—70
65—	—65
60—	—60
55—	—55
50—	—50
45—	—45
40—	—40
35—	—35
30—	—30
25—	—25
20—	—20
15—	—15
10—	—10
5—	—5



Nous avons atteint
cette semaine
48.89%
de notre
OBJECTIF

La campagne d'abonnements

Les Paroisses

se préparent à recruter les abonnements

Plusieurs autres plans nous ont été soumis et nous espérons des nouvelles définitives

la semaine prochaine

"Une de perdue deux de trouvées"

(G. de Bourcherville) Illustration: Jules Paquette

Editeur
L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce
Section des T ois-Rivières.



Sur la jetée, au soleil couchant, dans un endroit convenu, Pluchon et la mère Coco-Létard se rencontrent. "Eh bien Pluchon, que veux-tu? — Oh, la mère, un petit service. Vous allez prendre les hardes de votre prisonnier. le capitaine Pierre et cette nuit vous en revêtirez un certain personnage, qui pourrit là-bas dans les joncs."

"Y penses-tu, Pluchon, il faudra démarrer le capitaine Pierre. C'est un féroce quand il a les mains libres. Tu me demandes un travail qui dépasse mes forces. — 'Allons, mère Coco, vous n'êtes pas une novice. D'ailleurs, c'est le docteur qui le veut, et vous savez que monsieur Rivard paie les dépenses. L'occasion est bonne, ce me semble".



U.. instant plus tard, le canot vogue tranquillement et s'éloigne à travers les hautes herbes du rivage. La nuit descend et la jetée est déserte. Personne assurément ne surveille ces deux ombres silencieuses qui s'en vont comme des vautours à la recherche d'un cadavre. L'oeil perçant de Pluchon parvient à se conduire malgré l'obscurité.

Un seul passage reste à découvert, c'est une anse qui se rapproche de la côte. Un bec de gaz éclairant la grande cour intérieure du couvent des Ursulines y projette sa lumière. Heureusement qu'en cet endroit le tronc d'un énorme saule aquatique s'étend comme un mur et bouche la vue. Le canot de Pluchon passe sans être remarqué.

Les Chevaliers de Colomb

M. Coutu, Grand Chevalier

M. H. J. Coutu, C.R., avocat, a été élu Grand Chevalier des Chevaliers de Colomb de Prince-Albert, du conseil No 1519, à l'assemblée annuelle de l'élection des officiers.

Déjà, à l'initiation du mois de mai à Saskatoon, il y eut admission de douze nouveaux chevaliers.

Cet automne, une autre initiation aura lieu à Prince-Albert à laquelle assisteront les conseils de Saskatoon, de North Battleford et de Humboldt.

Voici les noms des nouveaux officiers: M. H. J. Coutu, C.R.; député Grand Chevalier, James H. D. Lacroix; sécrétaire, H. Forbes; trésorier, J. E. Lacroix; sécrétaire financier, James Milligan; chancelier, George Goulton; avocat, J. N. Jutras; gardien, J. L. Bartle; lecteurs, M. J. Lonpré et M. l'Abbé C. Charron; garde d'intérieur, B. Pletschet; garde d'extérieur, C. W. Lacroix; commissaire, W. J. Quinn. M. l'Abbé A. D. Delisle a été nommé chapelain du conseil.

Collation de diplômes

Dernièrement, à l'hôpital de la Sainte Famille eut lieu la collation annuelle des diplômes aux gardes-malades. Les nouvelles graduées sont: Mlles Elizabeth Jean Duncan, Anna Helen Riederer et Loretta Winnifred Rogers.

S. E. Mgr J. H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert, dans son éloquente allocution recommanda, entre autres choses aux nouvelles diplômées d'être toujours fidèles à leur généreux idéal et de se méfier des fausses maximes des matérialistes modernes. "Que la poussière de ce monde ne vous aveugle pas". Il y eut un magnifique programme musical. S. H. le maire H. J. Fraser était présent. Le R. Père J. Poulenard, O.M.I., chapelain a aussi chaleureusement félicité les nouvelles infirmières diplômées.

Nouvelles

Le verdict de la Cour Suprême

OTTAWA. — La Cour Suprême du Canada s'est prononcée sur la validité de huit lois de l'administration Bennett et en définitive le gouvernement royal devra examiner la constitutionalité de ces lois.

La Cour Suprême a admis la validité de deux de ces huit lois. La loi du crédit fermier a été déclarée constitutionelle, mais la loi du marché a été jugée invalide et l'assurance-chômage ultra vires.

Conférence impériale

LONDRES.— Le premier ministre d'Angleterre, M. Baldwin a annoncé qu'immédiatement après le couronnement d'Edouard VIII, le 12 mai 1927, il y aura une conférence impériale.

Les lois devraient être plus sévères

WASHINGTON.— Le comité des munitions du Sénat a soumis un rapport, suggérant de rendre plus sévères les lois de neutralité et l'adoption d'une législation permanente pour empêcher d'accorder du crédit aux pays en guerre.

Le comité a fait ces recommandations après avoir constaté que l'embargo sur les armes destinées à la Chine a été violé par des compagnies américaines de munitions, qu'une autre maison a vendu des avions à l'Allemagne en contravention du traité de Versailles que la mise en cigueur d'un embargo est pratiquement impossible dès que la marchandise a quitté l'usine, etc.

L'expédition anglaise Hugh Ruthledge

DARJEELING, Indes.— L'expédition anglaise Hugh Ruttledge a tenté en vain l'escalade du mont Everest d'une altitude de 29,002 pieds. La pluie, la neige et les vents l'ont arrêtée.

Un voyage au pays des ancêtres

Sons la direction de S. E. le Cardinal Villeneuve

Le lundi, 31 août prochain, vers 9 heures du soir, un somptueux paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique, le LAFAYETTE, quittera notre port en destination de la France, avec les membres du Pèlerinage canadien aux provinces des Ancêtes de France et à Londres, voyage qui, ont le sait, sera sous la direction personnelle de Son Eminence le cardinal J.-M.-R. Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec. Ce voyage promet d'être un succès complet. En effet, plusieurs personnes ont déjà donné leur adhésion et les demandes de renseignements sont nombreuses.

Lord Tweedsmuir préconise la conservation des deux langues

Les deux plus grands héritages donnés à la race humaine, dit le Gouverneur Général

QUEBEC.— La conservation des langues anglaise et française comme les deux plus grands héritages donnés à la race humaine: voilà ce qu'a préconisé Lord Tweedsmuir, Gouverneur Général du Canada, dans un discours au Canadian Club. Son Excellence avoua que les modifications apportées à une langue étaient nécessaires, mais qu'on devait y fixer des limites. L'anglais, dit le Gouverneur, peut exprimer les pensées les plus élevées de l'humanité et toutes les nuances de la comédie humaine, et il n'est rien qu'on ne puisse faire au moyen de cette langue. Mais, pour en conserver la valeur, il faut en respecter la structure. Trois dangers menacent aujourd'hui la langue: le jargon, les phrases semi-scientifiques et le style de jazz.

Pas de "French Patois"

Témoignage d'un savant universitaire français

Les Congressistes de l'Alberta curent l'honneur et le plaisir d'entendre M. le docteur René Cruchet, professeur à l'Université de Bordeaux et représentant officiel du Ministère des Affaires Etrangères de Paris. Dans quelques mots seulement, le Dr Cruchet a assez répandue chez nos concitoyens de langue anglaise, que les Cayens de langue anglaise, que les Canadiens français parlent patois.

"Je faisais partie de la délégation officielle qui vint au Canada pour les fêtes du quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, dit-il. 1,00 Français ont fait ce voyage et partout où nous sommes passés, nous fûmes compris, et nous avons compris ce qu'on nous disait. Il n'y a qu'une seule langue française et les Canadiens français parle avec exactement le même accent que moi-même. Ceci s'explique assez facilement puisque vos ancêtres sont venus, en grande majorité, d'une province de France qui est limitrophe à la mienne. Voilà pourquoi votre accent est semblable au mien".

Un festival de "chez-nous" est préparé à l'Exposition de Régina

Des chansons de "chez-nous" et des dances nationales en costumes pittoresques des pays européens feront partie du programme de la Journée du Festival de "Chez-Nous" à l'Exposition de Régina mardi le 28 juillet.

Plusieurs représentants de divers groupes nation se réunirent dernièrement avec des officiers du Conseil de l'Exposition, afin de tracer un plan pour les amusements spéciaux qui devront être présentés devant lestrade dans l'après-midi et le soir.

James Sinclair de Régina coordonnera les programmes de chansons et de dances en une représentation complète. Le finale consistera à montrer de quelle manière les coutumes de chaque pays contribuent à la culture du Canada et au développement du civisme.

On espère que la présentation des chansons et des dances à la Journée du Festival de "Chez-Nous" amenera à l'exposition des milliers de personnes de différentes races et servivra à cimenter les liens des différents groupes du Canada.

LE TRAITE INDIEN

Les officiers du traité indien ont commencé leur visite annuelle dans le nord. Dirigés par l'agent R. S. Davis de Leask, ils visiteront le lac Montréal, le lac la Ronge et Stanley.

LE JURY DE SIX

OTTAWA.— M. W.-A. Tucker a demandé l'abolition du jury de six; les causes au criminel devraient être jugées par douze hommes, comme ailleurs.



M. Philippe Roy, ministre canadien à Paris, qui représentera le Canada à Genève. On le voit ici avec sa fille et son petits fils.

Echo du Congrès de l'Alberta

Nouvel exécutif

Président: M. le docteur L.-O. Beauchemin, Calgary;

1er Vice-président: M. Paul-E. Poirier, Edmonton;

2ème Vice-Président: M. A.-E. Rocque, Edmonton;

Trésorier général: M. J.-O. Pilon, Edmonton;

Secrétaire général: M. Léo Belhumeur, Edmonton;

MM. Jérôme Lambert, Picardville;

Edouard Cimon, Donnelly, Ernest Côté, Edmonton; Louis Turgeon, Morinville; J.-N. Vallée, Bonnyvile; J.-H. Tremblay, Edmonton; Alex. Lavoie, Légal; Arthur Lamoureux, Lamoureux; J.-W. Pigeon, Edmonton; Alphonse Sylvestre, St-Albert; J.-E. Morrier, Edmonton.

Font aussi partie de l'Exécutif les deux curés des paroisses canadiennes-françaises d'Edmonton, le R. P. A. Boucher, O.M.I., et M. l'abbé J.-R. Ketchen; un représentant de chacune des institutions suivantes: Le rédacteur de la Survivance, le R. P. D.-A. Gobeil, O.M.I.: Collège des Jésuites: le R. P. J. Fortier, S.J., visiteur officiel de l'A.C.F.A.; Junorat St-Jean: le R. P. H. Routhier, O.M.I., supérieur; Collège Franciscan: le R. P. Alphonse, O.F.M.

Les noms des deux représentants du clergé de langue française au dehors d'Edmonton seront annoncés un peu plus tard.

Chesterton est mort

BEACONSFIELD, Angleterre. — G. K. Chesterton, un des meilleurs écrivains anglais du vingtième siècle, est mort à l'âge de soixante et deux ans.

Converti au catholicisme en 1922, il a dit et écrit ces paroles: "Il y a plus de liberté dans l'Eglise catholique que dans l'Etat moderne". Il fut créé Chevalier commandeur de St-Grégoire, par S. S. le Pape Pie XI, en 1934. Un de ses amis intimes, le Rév. Père V. MacNab a dit: "Par la mort de Chesterton, l'Angleterre a éprouvé une très grande perte; pour plusieurs, c'est comme si une lumière brillante venait de s'éteindre.

"Canadian airways"

La "Canadian Airways" a été choisie pour transporter ceux qui font le recensement à travers le Nord de la Saskatchewan. Ce voyage consistera à atterrir à tous les établissements et postes de commerce même aux sections les plus éloignées dans le Nord de la Saskatchewan, et comprendra plusieurs cent milles de vol.

Voici les noms des passagers qui voyagèrent avec la Canadian Airways la semaine dernière:

Léo Leahy, Melfort; L. Broadfoot, P. A.; judge A. E. Bence, North Battleford; R. D. Wilson, North Battleford: N. Bristowe, P. A.; M. et Mme J. Stewart, Clear Lake Post; M. et Mme A. Scott et enfant, Buffalo River; H. Ambrose, Portage la Loche; J. Marion, Ile à la Crosse; Max Werb, North Battleford; Inspecteur Schutz, P. A. (R.C.M.P.); A. E. Simkin, Tucketts Tobacco, Régina; George Shandre, Golfields; E. Hawkins, Goldfields; H. Perkis, Goldfields; Mme Janvier, Portage La Loche; Ed. Arvid, Cree Lake; B. Morrison, Goldfields; M. Wynn, Big River; John Fortin, Goldfields.

"M. & C. aviation"

Mardi, le 16 juin, S. Ex. Mgr Lajeunesse, O.M.I., accompagné de deux jeunes Pères oblats partirent pour Beauval avec le pilote Cecil McNeal.

La semaine dernière a été très active. Les aéroplanes de la "M and C Aviation Co." ont été continuellement dans les airs, durant quelques jours. Le pilote Cecil McNeal a fini sa course avec l'agent indien McDonald et des membres du Traité à travers le nord-ouest de la province, et le pilote Angus Campbell commença une autre course avec l'agent indien Davis pour le Lac Montréal, Lac La Ronge et Stanley. Le pilote Campbell transporta l'Archidiacre et Mme Paul à Red Earth.



